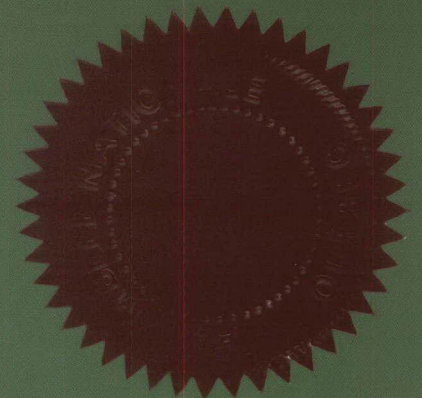


2005-2006



Rapport annuel



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

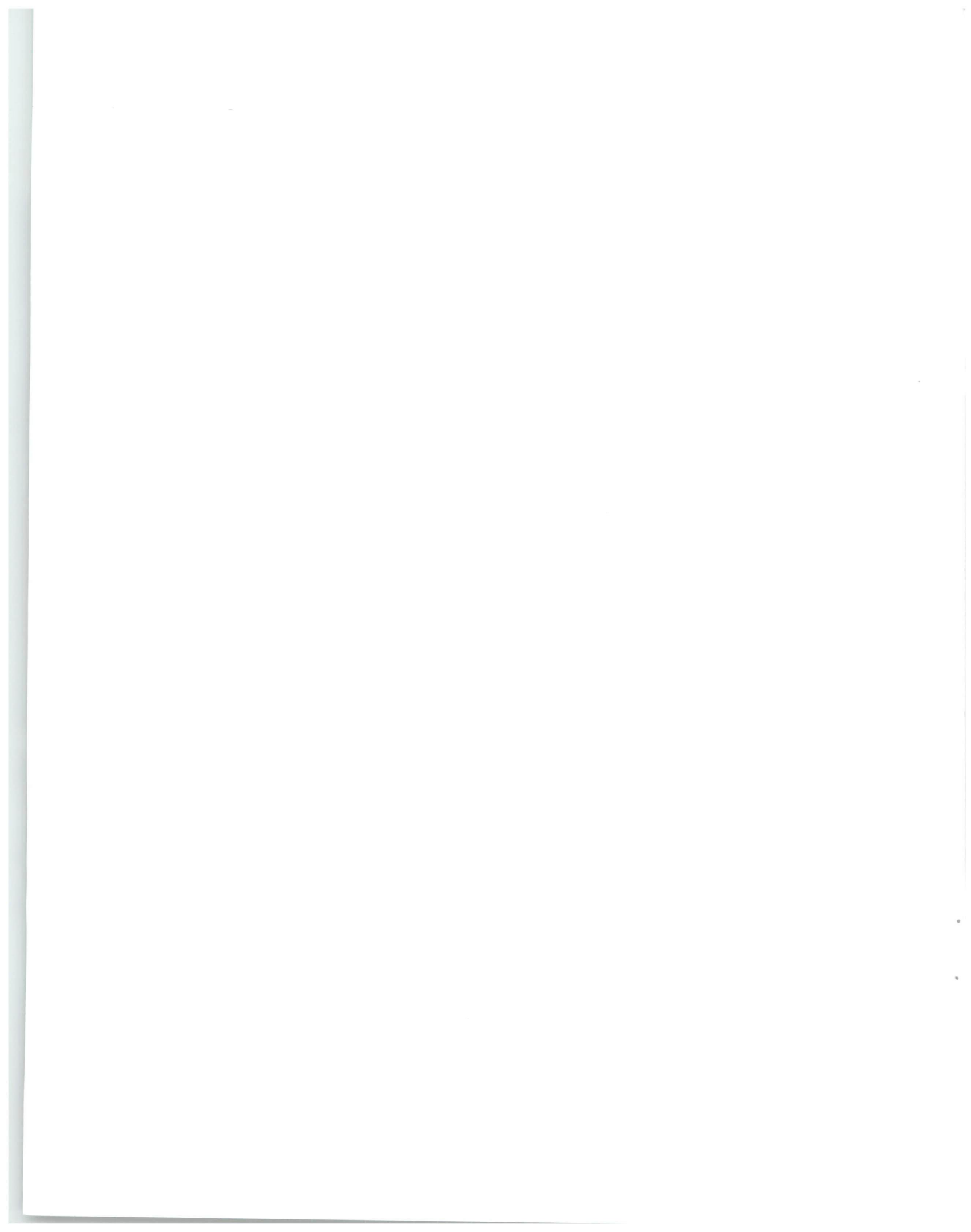


TABLE DES MATIÈRES

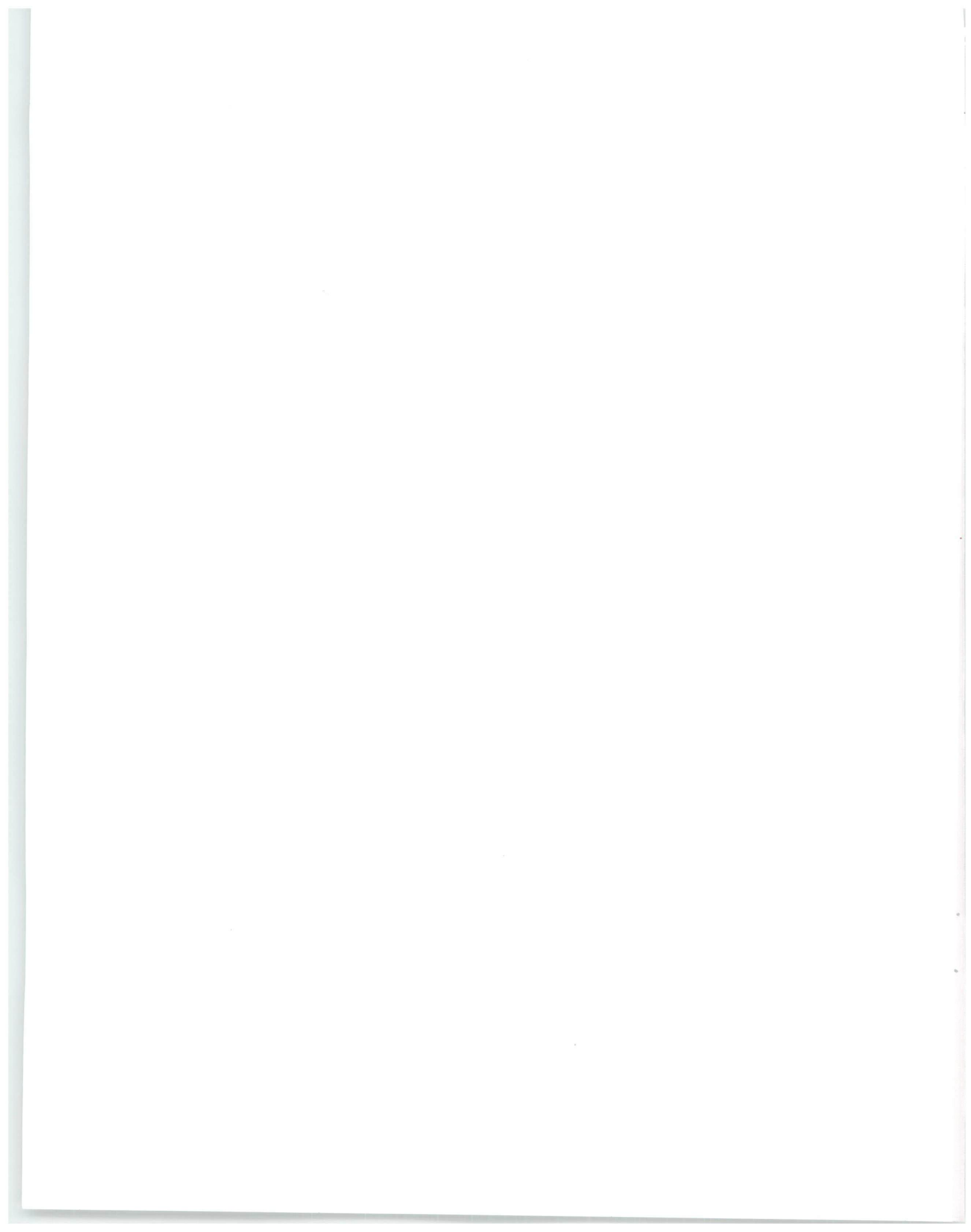
Lettres de présentation	3
Structure organisationnelle de l'Ordre 2005-2006	4
Rapport du président-directeur général par intérim	5
Mot de la présidente-directrice générale	7
Rapport du Bureau et du Comité administratif	8
Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles	11
Rapport de l'inspecteur et responsable de la formation continue	13
Rapport du Bureau du syndic	16
Rapport du directeur des communications et de la foresterie	17
Rapports d'activités des comités statutaires	20
– Comité d'inspection professionnelle	20
– Comité de discipline	21
– Comité de révision des plaintes	22
– Comité d'admission	22
Rapports d'activités des autres comités	24
– Comité des distinctions	24
– Comité organisateur du congrès 2005	24
– Comité organisateur du tournoi de golf 2005	25
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	25
Renseignements généraux	26
Rapports d'activités des sections régionales	27
Rapport des vérificateurs	32

Conception graphique de la couverture :
La Fabrik

Conception graphique du contenu :
Ose Design

Dépôt légal 3^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1
Tél. : 418-650-2411
Télec. : 418-650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com



LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 31 mars 2006

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Le 31 mars 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président-directeur général
par intérim,



Jean Gobeil, ing.f., M.Sc.

Le 31 mars 2006

Maître Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président-directeur général
par intérim,



Jean Gobeil, ing.f., M.Sc.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2005-2006

LE BUREAU 2005-2006

Les ingénieurs forestiers élus

JOHANNE GAUTHIER,
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
(avril à septembre 05)

JEAN GOBEIL,
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
(septembre 05 à avril 06)

Région

Bernard Landry	<i>Bas-Saint-Laurent – Gaspésie</i>
Daniel Fillion	<i>Saguenay – Lac-Saint-Jean</i>
Brigitte Bigué	<i>Québec</i>
Michel Cantin	<i>Québec</i>
François Laliberté	<i>Québec</i>
Pierre Mathieu	<i>Québec</i>
Denis Villeneuve	<i>Québec</i>
Michel Boisvert	<i>Mauricie – Bois-Francs</i>
Luc Dumouchel	<i>Estrie</i>
Jean Gobeil	<i>Montréal</i>
Pierre Labrecque	<i>Outaouais</i>
Martin Côté	<i>Abitibi – Témiscamingue</i>
Denis Meunier	<i>Côte-Nord</i>

LES ADMINISTRATEURS

NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ)

Alain-Yvan Bélanger
Gérald Lemieux
Carole Marcoux

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2005-2006

Johanne Gauthier, ing.f. *Présidente (jusqu'en septembre 05)*
Jean Gobeil, ing.f. *Vice-président (avril à septembre 05)*
Président par intérim (septembre 05 à avril 06)
Daniel Fillion, ing.f. *Vice-président (septembre 05 à avril 06)*
Luc Dumouchel, ing.f. *Trésorier*
Brigitte Bigué, ing.f. *Administratrice*
Gérald Lemieux *Administrateur nommé par l'OPQ*

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Johanne Gauthier, ing.f. *Présidente-directrice générale (jusqu'en septembre 05)*
Jean Gobeil, ing.f. *Président-directeur général par intérim (septembre 05 à avril 06)*
Suzanne Bareil, ing.f. *Secrétaire et directrice des affaires professionnelles*
Jacques Moisan, ing.f. *Inspecteur et responsable de la formation continue*
Pierre Breton, ing.f. *Directeur des communications et de la foresterie (jusqu'en janvier 06)*
Ariane Imreh *Avocate*
Liette Blais *Agente au Bureau du syndic*
Nathalie Godbout *Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité*
Andrée Lachance *Adjointe aux affaires professionnelles*
Murielle Lortie *Réceptionniste et préposée au Tableau des membres*
Sylvie Vallée *Réceptionniste et préposée au Tableau des membres*

LES SYNDICS

Carl Charbonneau, ing.f. *Syndic*
Yves Barrette, ing.f. *Syndic adjoint*



Chers collègues ingénieurs forestiers,

À la suite du départ de M^{me} Johanne Gauthier, ing.f., présidente-directrice générale, le Bureau de l'Ordre, à ses séances des 12 et 28 septembre 2005, adoptait à l'unanimité une résolution me confiant la présidence, puis la direction générale, jusqu'à l'élection de notre nouveau président, M. Pierre Mathieu, le 2 mars 2006 et à son entrée en fonction à titre de directeur général, le 27 avril 2006. Il fut alors convenu d'assurer une continuité et une stabilité dans les affaires courantes et les activités de l'Ordre. Il fut également convenu par le Bureau de mettre en veilleuse certains dossiers jugés moins prioritaires sans toutefois vouloir minimiser leur importance. Vous retrouverez dans les lignes suivantes un résumé des principales activités qui se sont tenues durant mon intérim.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2005

La présidence de l'assemblée générale annuelle 2005, tenue du 25 au 27 septembre, au Lac Delage, dans le cadre du 84^e congrès annuel de l'Ordre sous le thème « L'ingénierie de la forêt, moteur de changement », fut ma première implication à titre de président-directeur général par intérim. Les rapports d'activités et financier ont été présentés aux membres de l'assemblée. Une seule résolution fut déposée, discutée et adoptée par l'assemblée. Elle porte sur la nécessité de revaloriser la profession d'ingénieur forestier auprès du public. L'Ordre a pris bonne note de la résolution et prendra tous les moyens nécessaires au cours de la prochaine année pour bien faire connaître la profession. À cet effet, le Comité des communications de l'Ordre sera saisi de la résolution et verra à mettre de l'avant les actions nécessaires.

LA TENUE DES RÉUNIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre est constitué de 17 administrateurs dont 13 ingénieurs forestiers élus et provenant des différentes régions du Québec, tel que stipulé par le *Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec et du président, un ingénieur forestier élu au suffrage universel des membres. J'ai réuni le Bureau à 5 reprises au cours de mon mandat. J'ai également tenu bimensuellement une réunion du Comité administratif.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines occupe une partie importante du temps de travail du directeur général. Au cours de mon mandat, l'Ordre a dû procéder au remplacement de deux de ses employés : le directeur des communications et de la foresterie avec le départ pour la Fondation de la faune du Québec de M. Pierre Breton, ing.f., et de la procureure, M^e Ariane Imreh, avocate, pour un congé de maternité. Pour chacun des postes, un comité de sélection fut mis en place afin de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne. M. François-Hugues Bernier, ing.f., fut engagé à compter du 10 avril dernier comme directeur des communications et de la foresterie et M^e Caroline Gagnon, avocate, assumera les fonctions de procureure à l'Ordre jusqu'au retour de M^e Imreh.

L'Ordre a également vécu, à la fin du premier trimestre de l'année, le départ à la retraite de l'une de ses employés après plus de 30 années de loyaux services à l'Ordre, M^{me} Murielle Lortie, réceptionniste et préposée au Tableau des membres. Ces départs ont nécessité un réaménagement des tâches au sein du personnel en place et une réorganisation de la structure de travail.

LA NOMINATION DU FORESTIER EN CHEF

Malgré l'insistance de l'Ordre à la Commission parlementaire sur le projet de Loi n^o 94 portant sur la création du poste de Forestier en chef pour que le statut d'ingénieur forestier, une condition selon l'Ordre pour occuper cette fonction, soit inscrit à la loi, la *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs*, adoptée en juin 2005, n'en fait aucunement mention. C'est pourquoi le Bureau convenait en septembre 2005 que le président-directeur général par intérim adresse au Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest, une lettre afin de lui rappeler la

problématique découlant de la nomination d'un non forestier dans une fonction dont les tâches et les responsabilités s'inscrivent dans le champ de pratique exclusif réservé aux ingénieurs forestiers en vertu de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*. Le 8 décembre 2005, notre collègue, ingénieur forestier, M. Pierre Levac, était nommé premier Forestier en chef du Québec. J'adressais quelques temps après cette nomination une lettre de félicitations à M. Levac et une autre au Premier Ministre, M. Charest, rappelant la nécessité d'amender la Loi pour que le statut d'ingénieur forestier soit inscrit comme une condition pour occuper cette haute fonction et indiquant que des démarches en ce sens seront entreprises par l'Ordre.

LES DISCUSSIONS AVEC LA FACULTÉ DE FORESTERIE ET DE GÉOMATIQUE (FFG)

Un fait, bien connu, concerne le domaine de la foresterie qui attire de moins en moins de jeunes chaque année. Pour des raisons diverses, l'Ordre et la FFG de l'Université Laval entretenaient peu de discussions sur cette réalité qui pourtant les concerne tous les deux. Le Bureau me mandatait à sa réunion d'octobre 2005 pour entreprendre les démarches afin d'initier une collaboration visant à mettre en place les solutions pour remédier à la situation. Ainsi, je rencontrai le même mois, le doyen de la Faculté, monsieur Denis Brière, ing.f. Nous convenions tous les deux de l'urgence d'agir conjointement et fixions une première séance de discussions pour le mois suivant en présence des directeurs de programmes et de quelques administrateurs du Bureau. La séance a eu lieu et déjà des actions ont été mises de l'avant au tout début de l'année 2006.

LA RENCONTRE DES PARTENAIRES DE LA FORÊT PRIVÉE

Depuis plus d'un an, les acteurs de la forêt privée attendaient la convocation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, M. Pierre Corbeil, à une rencontre de discussions afin de faire le point sur les dix ans d'existence des agences régionales de mise en valeur des forêts privées. On se rappellera que le Sommet sur la forêt privée du Québec de 1996 avait conduit à la création de ces agences. L'Ordre a profité de cette opportunité pour souligner au Ministre, dans une lettre adressée en avril 2006, certains points relatifs à la pratique professionnelle en forêt privée de l'ingénieur forestier et à la protection du public, en l'occurrence les propriétaires forestiers : l'autonomie professionnelle, le plan d'aménagement forestier et l'acte professionnel, le titre de conseiller forestier et le paiement pour les

services d'un ingénieur forestier. Une rencontre entre le président du comité de suivi du Sommet, accompagné de quelques-uns de ses membres, et le président de l'Ordre, accompagné de quelques administrateurs, s'est également tenue, et ce, avant la rencontre des partenaires en mai 2006.

LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

En août 2005, la présidente-directrice générale de l'Ordre, M^{me} Johanne Gauthier, ing.f., adressait au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), M. Roger Lefebvre, une lettre afin de le sensibiliser à certaines problématiques rencontrées par plusieurs membres en regard de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers dans le contexte de l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Les difficultés rencontrées touchent trois dimensions de l'application de cette loi, soit : la pratique de la sylviculture dans les érablières et l'interprétation de l'article 27 de la Loi; l'expertise professionnelle entourant l'analyse des demandes de dérogation à l'article 27 de la Loi et les justifications invoquées pour certaines autorisations de coupe totale d'érablières accordées par la CPTAQ. Au cours de l'automne 2005, un comité *ad hoc*, formé d'ingénieurs forestiers confrontés à cette problématique, s'est réuni en présence d'un administrateur de l'Ordre et du président-directeur général par intérim à deux reprises afin de suggérer des pistes de solutions qui ont été transmises au président de la CPTAQ lors d'une rencontre à ses bureaux en janvier 2006.

Bien que les discussions avec le président et ses deux collègues furent cordiales, nous ne sommes pas arrivés à nous entendre sur l'interprétation de la Loi par rapport au champ de pratique des ingénieurs forestiers prévu dans la *Loi sur les ingénieurs forestiers*. Il fut donc convenu de tenir une deuxième rencontre plus technique afin de préciser la problématique et d'identifier les pistes de solutions à retenir. Cette rencontre s'est tenue en mars 2006, et les représentants de la CPTAQ ont proposé une solution inacceptable pour l'Ordre puisqu'elle va à l'encontre de notre volonté de faire valoir l'autonomie professionnelle des ingénieurs forestiers. Au lendemain de cette rencontre, je transmettais au représentant de la CPTAQ notre position par rapport à leur proposition et en regard de la problématique soulevée et je lui indiquais que nous attendions une réponse de

leur président à la lettre de M^{me} Gauthier. La réponse est à venir. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité *ad hoc*, les ingénieurs forestiers Émilio Lembo, Raymond Vanier, Richard Mongrain, Jean-François Albert, Nicolas Meagher et Luc Dumouchel, administrateur à l'Ordre.

LES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

La formation continue est un des dossiers prioritaires pour tout ordre professionnel. Au cours de mon passage à l'Ordre, j'ai eu le plaisir de collaborer à la préparation et à la tenue de deux colloques et à une journée de discussions. Ces actions portaient sur les enjeux actuels en foresterie et leurs impacts sur la pratique de l'ingénieur forestier : les colloques sur les « Commissions forestières régionales » (Québec) et sur l'« Aménagement écosystémique » (Shawinigan) et la journée de discussions réunissant les ingénieurs forestiers chargés de la gestion des forêts sur les territoires publics intramunicipaux (TPI). Les colloques ont réuni à chaque fois près de 200 ingénieurs forestiers de tous les coins du Québec. Une telle participation nous autorise à affirmer que la formation continue fait partie des bonnes habitudes chez les ingénieurs forestiers. Je me permets encore ici de remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont rendu possible la tenue avec succès de ces activités.

ET, BIEN D'AUTRES

Une foule d'autres dossiers, tout aussi importants, ont teinté mon passage à l'Ordre. Je n'ai qu'à penser à mes discussions sur la discipline avec le syndic de l'Ordre, M. Carl Charbonneau, ing.f., et celles sur la pratique illégale et la réglementation avec la secrétaire de l'Ordre, M^{me} Suzanne Bareil, ing.f., pour faire le bilan que cette période intérimaire fut bien occupée et remplie de défis à relever quotidiennement. Parmi ce bilan, je souhaite souligner un constat qui m'apparaît majeur et auquel il faut s'attarder très rapidement : la profession d'ingénieur forestier est peu ou mal connue, si ce n'est méconnue. Pour ceux et celles qui ne seraient pas de cet avis, posez-vous les questions suivantes : comment se fait-il que nous devons intervenir pour que la Loi créant le poste de Forestier en chef prévoit le statut d'ingénieur forestier alors que le libellé de la Loi décrit les fonctions et les tâches reliées à ce poste qui se trouvent bel et bien dans le champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier ? Comment se fait-il que nous devons intervenir

après de la CPTAQ pour préciser que la sylviculture est une activité réservée aux ingénieurs forestiers et que nos propos à cet égard n'aient pas l'écho dont nous sommes en droit de nous attendre ? Comment se fait-il que plusieurs acteurs oeuvrant dans le secteur forestier aient de la difficulté à faire la distinction entre un ingénieur forestier, un technicien ou un garde forestier ? Combien de gens ignorent encore qu'un ingénieur forestier a reçu une formation académique de niveau universitaire ? Il m'apparaît clair que nous devons prendre les moyens pour faire connaître la profession, et le temps presse de nous y mettre. Il s'agit d'une priorité.

REMERCIEMENTS

Mon passage à la permanence de l'Ordre fut captivant et enrichissant tant au plan professionnel que personnel. Je peux maintenant vous affirmer que, vu de l'intérieur, l'Ordre traite chaque année une multitude de dossiers bien au-delà de ce que nous pouvons imaginer de l'extérieur. Et je fus à même de constater que ces dossiers ont tous une grande importance pour la pratique et la sauvegarde de la profession d'ingénieur forestier au Québec. Je n'aurais pu accomplir adéquatement ce mandat d'intérim sans la collaboration étroite des administrateurs et bien entendu de tous les employés du siège social. Je les en remercie bien humblement. Je me permets d'en remercier certains tout particulièrement : merci aux administrateurs Daniel Fillion, ing.f., Brigitte Bigué, ing.f., Luc Dumouchel, ing.f., et Gérald Lemieux du Comité administratif qui ont toujours été disponibles pour me seconder dans les différentes décisions à prendre ; un merci également tout spécial à toute l'équipe du siège social de l'Ordre pour leur collaboration, leur disponibilité et surtout pour leur grande compréhension face aux aléas de cette période intérimaire : merci donc à Pierre, Suzanne, Jacques, Carl, Yves, Ariane, Nathalie, Sylvie, Murielle, Andrée et Liette.



Jean Gobeil, ing.f., M.Sc.

Président-directeur général par intérim
(septembre 05 à avril 06)



Chers(ères) collègues ingénieurs(es) forestiers(ères),

Je profite de cette dernière occasion qui m'est offerte pour vous présenter quelques-unes des activités de l'Ordre survenues, en particulier, entre le 1^{er} avril et la fin septembre 2005, date de mon départ de l'Ordre après plus de sept ans comme présidente-directrice générale, et pour vous adresser mes salutations et mes remerciements.

La première partie de l'année 2005-2006 a été marquée sans contredit par les suites au dépôt du rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, mobilisant, ce faisant, d'importantes ressources autant au Bureau de l'Ordre qu'au sein de l'équipe de la permanence.

L'Ordre a présenté sa position lors d'une Commission parlementaire portant sur le projet de loi créant le poste de Forestier en chef, une des recommandations fondamentales de son mémoire déposé à la Commission en 2004. L'Ordre, en accord avec les principaux éléments du projet de loi, a fait valoir que cette position stratégique devait être occupée par un ingénieur forestier puisque les responsabilités lui étant confiées relevaient du champ de pratique de notre profession. Cette exigence n'a pas été inscrite dans le projet de loi malgré les nombreuses actions de l'Ordre en ce sens. La nomination de notre collègue Pierre Levac en décembre 2005 a confirmé que les arguments de l'Ordre avaient été entendus.

LA QUALITÉ AU CŒUR DES ACTIONS DE L'ORDRE

En cette cinquième année de l'application du Plan stratégique de l'Ordre, le Bureau a maintenu ses priorités annuelles et les actions

qui en découlent sur des objectifs et des orientations visant la qualité des services rendus par les ingénieurs forestiers (référer au rapport de la secrétaire de l'Ordre). Ces actions visaient essentiellement à contribuer à ce que les ingénieurs forestiers continuent de fournir des services de qualité au public, autant individuellement que collectivement, et à favoriser l'amélioration continue de leur expertise et de leur compétence par des moyens bien ciblés. L'inspection et la formation continue demeurent les moyens privilégiés par l'Ordre pour assurer l'atteinte des orientations inscrites au Plan stratégique en matière d'encadrement de la pratique professionnelle et de prévention. Ces éléments fondamentaux de la mission de l'Ordre ont toujours été pour moi une référence pour l'ensemble des actions que j'ai posées.

REMERCIEMENTS

Les quelque sept années passées à l'Ordre furent pour moi une période professionnelle des plus motivantes alimentée autant par la nature et la diversité que par l'ampleur des défis et des enjeux ayant occupé mon quotidien et celle de l'équipe de l'Ordre. J'ai énormément apprécié œuvrer au sein de notre ordre professionnel puisque je considère son mandat comme un élément fondamental d'une approche globale en matière de gestion responsable des ressources du milieu forestier. Je continuerai donc à appuyer les actions de l'Ordre qui visent à responsabiliser davantage les ingénieurs forestiers dans leur pratique professionnelle ainsi qu'à leur permettre d'utiliser leur jugement professionnel dans toutes les facettes de leur travail.

Je profite donc de cette dernière tribune qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation.

En premier lieu, je tiens à souligner la contribution toute particulière de Jean Gobeil, ing.f., qui a accepté de prendre au pied levé la relève à la direction de l'Ordre en septembre. Jean était bien préparé pour assurer le relais puisqu'il assumait la vice-présidence depuis quelques mois déjà, et son rapport témoigne du souci d'assurer une stabilité dans les actions menées durant la période intérimaire.

Également, je veux témoigner toute mon appréciation aux membres du Bureau et du Comité administratif pour leur apport constant dans les affaires de l'Ordre. Grâce à leur intérêt

et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. J'ai été à même de constater leur dévouement pour l'organisation et sa mission et j'ai senti, au cours de mes mandats successifs, la confiance mutuelle indispensable pour accomplir les actions convenues, plus souvent qu'autrement, à l'unanimité ou à la très forte majorité.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre qui nous ont supportés de manière bénévole. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs souligner le travail des syndicats de l'Ordre, MM. Carl Charbonneau, ing.f., et Yves Barrette, ing.f., qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de litiges.

Un merci tout particulier, bien sincère et rempli d'émotions et de souvenir, à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Jacques, Ariane, Nathalie, Andrée, Murielle et Sylvie, dont le dévouement et le professionnalisme ont toujours été gage des résultats remarquables de notre organisation. Merci pour votre support de tous les instants et pour votre complicité dans toutes nos réalisations collectives. Ce fut pour moi un plaisir et une fierté d'œuvrer au sein d'une équipe aussi compétente que dédiée au cours de ces sept années.

Enfin, je réitère mes souhaits à tous les ingénieurs forestiers afin qu'ils trouvent la satisfaction professionnelle essentielle à la poursuite de leur carrière et au rayonnement de notre profession. Chacun d'entre nous a un rôle de premier plan à jouer dans son milieu respectif pour assurer une meilleure reconnaissance des compétences de l'ingénieur forestier.

Très sincèrement,

Johanne Gauthier, ing.f.

Présidente-directrice générale
(jusqu'en septembre 2005)

RAPPORT DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET DISCUSSIONS POUR L'ANNÉE 2005-2006

Au cours de l'année 2005-2006, le Bureau a tenu sept réunions régulières et deux réunions spéciales. Le Comité administratif a tenu 17 réunions régulières.

PRIORITÉS DE L'ORDRE

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 2005-2006 en lien avec le Plan stratégique de l'Ordre :

1. Poursuivre les actions en cours relativement à la pratique professionnelle
 - 1.1 En s'assurant que le suivi des recommandations de la Commission Coulombe tiennent compte de l'application de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et des règlements de l'Ordre
 - 1.2 En complétant le plan d'action relatif à la pratique professionnelle en zone verte (CPTAQ, RCI, etc.)
 - 1.3 En complétant la réflexion sur les conditions d'admissibilité de l'Ordre
 - 1.4 En accentuant le programme d'inspection professionnelle
2. Établir une politique de formation continue
 - 2.1 En évaluant les impacts de l'application des recommandations du rapport (Coulombe), notamment celles en lien avec la position de l'Ordre
 - 2.2 En assurant un suivi auprès des groupes de décideurs concernés
3. Compléter les actions concernant le fonctionnement de l'Ordre
 - 3.1 Procédures administratives
 - 3.2 Évaluation de la formule de désignation du président et du directeur général à l'Ordre
 - 3.3 Guide de fonctionnement des sections régionales

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Le Comité administratif analyse et approuve les recommandations du Comité d'admission quant aux dossiers d'admission ou de réinscription (voir le rapport du Comité d'admission dans le présent rapport annuel).

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Bureau a adopté le programme d'inspection 2005-2006 suivant :

1. Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants :
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Ne pas avoir reçu la visite d'un inspecteur dans les 10 dernières années;
 - c. Exercer dans les sections régionales de Québec, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, Estrie ou Montréal.
2. Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4^o, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres exerçant en milieu municipal et ceux impliqués dans la planification, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
3. Transmettre l'*Examen professionnel* de l'Ordre, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

POSITIONS DE L'ORDRE

- Le Bureau a résolu que l'Ordre fasse des représentations écrites aux partenaires de la forêt privée dans le cadre d'une rencontre du comité de suivi du Sommet sur la forêt privée qui aura lieu à l'hiver 2006 afin de les informer sur les problèmes de pratique professionnelle des ingénieurs forestiers exerçant en forêt privée.
- Le Bureau a résolu de ne pas afficher l'offre d'emploi pour le poste de Forestier en chef puisqu'elle n'indique pas l'exigence d'être ingénieur forestier pour postuler; il est cependant résolu d'en informer les membres afin de les encourager à y poser leur candidature.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

- Le Bureau a résolu que le vice-président, M. Jean Gobeil, assure la présidence par intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau président-directeur général.
- Le Bureau a résolu que le président par intérim, M. Jean Gobeil, assume également la direction générale par intérim et la coordination de l'équipe du siège social, dans un objectif de stabilité et de continuité, basé sur une répartition de certaines tâches de la direction générale aux professionnels du siège social de l'Ordre; le temps consacré pour la présidence et la direction générale prévu pour la période intérimaire est de 2 jours/semaine; le Comité administratif voit aux conditions d'embauche.
- Le Bureau a adopté le processus d'embauche du directeur général suivant, sur recommandation du Comité administratif et a résolu que ce processus soit indiqué à l'Avis d'élections 2006 :

Évaluation du candidat au poste de directeur général :

Les exigences et qualifications souhaitées pour le poste de directeur général doivent accompagner l'appel de candidatures pour la présidence, faisant état du profil recherché dès le début du processus.

Le Bureau doit s'assurer que la personne élue a les aptitudes et compétences requises pour occuper le poste de directeur général.

Une entrevue et des tests appropriés permettront de vérifier si la personne élue est apte à occuper le poste de directeur général selon les exigences et qualifications requises. Cette démarche sera effectuée par une compétence extérieure spécialisée qui fera un rapport écrit au Comité administratif. Le Comité administratif verra à la bonne marche du processus et demandera au candidat de compléter sa formation s'il y a lieu. Le Comité administratif procédera également à l'évaluation de la personne en cours de mandat.

Dans le cas d'une reconduite de mandat d'une personne déjà en place, le Comité administratif jugera des mesures à mettre de l'avant.

Exigences et qualifications demandées pour le poste de directeur général :

- Être membre de l'Ordre et être inscrit au tableau des membres de l'Ordre depuis au moins dix ans.
- Posséder une expérience professionnelle pertinente et une excellente connaissance des grands dossiers forestiers actuels.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire d'un ordre professionnel.
- Posséder une solide réputation et être reconnu pour sa crédibilité, son jugement, son expertise, sa rigueur et son professionnalisme.
- Posséder des aptitudes à la communication verbale et écrite, en plus d'agir avec tact, entregent, diplomatie et discrétion.
- Posséder une bonne connaissance du mandat de l'Ordre et de sa réglementation.
- Posséder une bonne connaissance du français oral et écrit.
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse et une bonne aptitude au travail d'équipe.
- Se distinguer par sa conscience professionnelle, son intégrité et son jugement sûr.
- Avoir de l'expérience en gestion de personnel et une bonne capacité à motiver des employés.
- Avoir du leadership, une bonne capacité de mobilisation et un sens poussé de la planification et de l'organisation.
- Avoir de l'expérience en gestion financière.
- Atouts importants : connaissance parlée et écrite de l'anglais et autonomie en informatique.
- Le Comité administratif a résolu de signer la lettre d'entente d'engagement de M. Jean Gobeil, à titre de président-directeur général par intérim.
- Le Comité administratif a adopté le nouvel organigramme sur la structure organisationnelle de l'Ordre.
- Le Bureau a résolu de mettre sur la glace sa réflexion concernant l'évaluation de la formule de désignation du président et du directeur général de l'Ordre afin d'amorcer dans les meilleurs délais le processus électoral à la présidence de l'Ordre selon la formule de la dernière élection.
- Le Bureau a entériné la proposition du Comité administratif sur les conditions de départ du directeur des communications et de la foresterie, M. Pierre Breton.
- Le Comité administratif a résolu de procéder à un appel de candidatures visant à combler le poste de directeur des communications dès janvier 2006, le Comité administratif étant chargé de procéder au recrutement.
- Le Comité administratif a constitué le Comité de sélection pour le poste de directeur des communications et de la foresterie et a résolu qu'une personne conseil en ressources humaines soit embauchée à titre de conseiller.
- Le Bureau a entériné la proposition du Comité administratif à l'effet d'engager M. François-Hugues Bernier comme directeur des communications et de la foresterie et que ses conditions d'emploi soient établies sur la base des conditions salariales usuelles de l'Ordre en cours actuellement.
- Le Comité administratif a mandaté M. Guy Lafrenière, c.o., de la firme André Filion et associés inc., pour procéder à l'évaluation du directeur général en vue de son embauche à l'Ordre.
- Le Bureau a voté une motion de félicitations à Mme Johanne Gauthier pour son travail comme présidente-directrice générale de l'Ordre et des souhaits de bonne chance dans ses nouvelles fonctions de Directrice de la mise en œuvre du rapport sur la forêt publique québécoise à Forêt Québec.
- Les administrateurs adressent à l'unanimité une motion de félicitations à M. Jean Gobeil, ing.f., président-directeur général par intérim, pour la période pendant laquelle il a assumé ses fonctions.

- Le Bureau a résolu, sur recommandation du Comité administratif que M. Pierre Mathieu, ing.f., soit embauché comme directeur général de l'Ordre et que le président-directeur général par intérim soit autorisé à signer le contrat d'embauche de M. Mathieu.
- Le Comité administratif a adopté les conditions de départ à la retraite de Mme Murielle Lortie.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Le Bureau a résolu que les rôles d'audience, les décisions disciplinaires et les décisions subséquentes d'appel, les décisions pénales de pratique illégale, les avis de radiation et les ordonnances en inspection professionnelle touchant le droit de pratique soient rendus accessibles au public sur le site Internet de l'Ordre.
- Le Bureau adopte annuellement un calendrier des réunions de l'année en cours.
- Le Bureau adopte annuellement la composition du Comité sur le tournoi de golf ainsi que les procédures de gestion du compte bancaire pour le Comité.

CONTRIBUTIONS DE L'ORDRE

- Le Bureau a résolu de donner son appui au projet de Guide-Terrain en sylviculture du CERFO en donnant une contribution financière de 500 \$.

COTISATION ET AFFAIRES FINANCIÈRES

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative à la cotisation.
- Le Bureau autorise annuellement le président-directeur général, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.
- Le Bureau autorise annuellement que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la personne aux postes de président-directeur général et de trésorier y apparaissent.

- Le Bureau a résolu que la cotisation 2006-2007 soit la même qu'en 2005-2006, soit 435 \$.
- Le Bureau a résolu que 50% du surplus du congrès 2005 soit versé au Fonds pour les sections régionales, le reste étant versé au budget régulier de l'Ordre et qu'une politique concernant la proportion à verser au Fonds pour les sections régionales pour les années à venir soit établie.
- Le Comité administratif a résolu que la personne qui occupe les fonctions à la direction générale soit autorisée à signer tous les documents administratifs pour l'Ordre pour la durée de son mandat.
- Le Comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie de façon continue les états des revenus et dépenses.
- Le Comité administratif a procédé à l'ajustement salarial du personnel du siège social de l'Ordre.
- Le Comité administratif a résolu que les nouveaux tarifs reliés aux services de l'Ordre soient adoptés et en vigueur à ce jour.
- Le Comité administratif a adopté des modifications mineures aux libellés de statuts de cotisation des membres ainsi que les modalités d'application concernant la cotisation.
- Le Comité administratif a adopté des modifications à la politique de réinscription et d'inscription tardive à l'Ordre.
- Le Comité administratif a résolu qu'un contrat de services professionnels entre l'Ordre et Marc Côté, ing.f., relativement à la coordination de la mise à jour de la 2^e édition du *Manuel de foresterie*, soit signé par le président-directeur général par intérim.
- Le Bureau et le Comité administratif émettent à tous les mois, le cas échéant, les permis d'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

- Le Bureau et le Comité administratif attribuent à tous les mois, le cas échéant, le statut de membre retraité et de membre retraité en exercice aux membres qui en font la demande.

RADIATIONS

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe 1, du *Code des professions*, le Bureau a radié cinq personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau en 2005-2006.

ÉLECTIONS

- Le Bureau adopte annuellement l'échéancier des élections des administrateurs de l'Ordre.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du Comité administratif.

COMITÉS DE L'ORDRE

- Le Bureau a adopté le nouveau mandat et une nouvelle composition du Comité des communications.

NOMINATIONS ET DÉLÉGATION

- Le Bureau a nommé M. Daniel Fillion, ing.f., comme administrateur pour la section régionale du Saguenay – Lac St Jean, pour un mandat de 3 ans, aucun candidat ne s'étant présenté pour le poste aux élections.
- Le Bureau a nommé la secrétaire de l'Ordre comme déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec.

DISTINCTIONS DE L'ORDRE

- Le Bureau étudie annuellement les recommandations du Comité des distinctions et désigne les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONGRÈS

- Le Bureau adopte annuellement le lieu et la date de l'assemblée générale.
- Le Bureau adopte annuellement le thème, le lieu et les dates de tenue du congrès de l'Ordre.

DISCUSSIONS AU BUREAU ET AU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau et au Comité administratif au cours de l'exercice :

- La révision des critères d'agrément des programmes forestiers au Canada
- La Commission Coulombe : les suivis aux recommandations
- La mise à jour du *Manuel de foresterie*
- Le statut d'ingénieur forestier du Forestier en chef
- L'évaluation de la formule de désignation du président et du directeur général à l'Ordre
- La mise en place des commissions forestières régionales
- Les échanges entre la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et l'Ordre et la baisse des inscriptions au baccalauréat en génie forestier
- Les suivis à la résolution de l'assemblée générale 2005
- Un Code d'éthique des ingénieurs forestiers
- Un appui au Conseil de la recherche forestière du Québec
- Le bilan des priorités du Bureau 2005-2006
- Les surplus de congrès
- La procédure de remplacement de l'avocate de l'Ordre pendant son congé de maternité.

Suzanne Baril

Suzanne Baril, ing.f.

Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER

Des questionnements en lien avec la pratique professionnelle de la profession sont souvent adressés à l'Ordre.

L'origine de ces questionnements est variée : questions des membres, visites d'inspection professionnelle, comités, activités de formation continue, discussions, etc. Cependant, aucune situation n'est mise de côté, tant qu'elle touche la pratique professionnelle qui est au cœur de notre quotidien.

Pour bien comprendre et proposer des pistes de solutions applicables à l'exercice de la profession dans le respect constant de son mandat de protection du public, les professionnels du siège social se consultent régulièrement et une piste de solution est dégagée. Ces discussions avec les membres nous permettent de détecter les problèmes reliés à l'exercice de la profession et d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Lorsqu'une orientation se dégage clairement, elle fait l'objet d'un article sur la pratique professionnelle dans *L'Aubelle* ou d'une fiche professionnelle « Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles » et l'avis est transmis à tous les ingénieurs forestiers comme ligne-guide de pratique professionnelle.

BALISES PROFESSIONNELLES

Les décisions du Comité de discipline contribuent à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères professionnels aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent une référence

pour les membres et pour l'Ordre en permettant à tous une meilleure compréhension des obligations déontologiques pour ainsi permettre d'intégrer un processus qualité à la pratique de la profession d'ingénieur forestier.

C'est d'ailleurs l'importance des balises professionnelles émanant de ces décisions ainsi que les conséquences de ces balises qui ont amené le Bureau à prendre la décision de rendre disponibles les décisions du Comité de discipline ainsi que les décisions d'appels sur le site Internet de l'Ordre.

FORMATION AUX MEMBRES : LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS

L'activité de formation « La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers », dispensée par l'Ordre, a été offerte cette année.

Ce cours explique les principes professionnels et légaux qui sous-tendent les actions de l'Ordre et la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Elle vise à ce que les ingénieurs forestiers comprennent mieux les limites ainsi que les devoirs et obligations liés à leur respon-

sabilité professionnelle. On y aborde notamment la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* et le *Guide de pratique professionnelle*.

La même formation a été offerte aux étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

Le sujet du cours a amené de nombreuses discussions avec les membres sur leur pratique, notamment sur le devoir de supervision des ingénieurs forestiers, le conflit d'intérêts et l'indépendance professionnelle ainsi que sur les interactions entre les ingénieurs forestiers et leurs responsabilités.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE

Tableau résumé des actions de l'Ordre

Nature du dossier	Action
S'être identifié lors de la signature d'un article publié dans un journal comme professionnel en aménagement forestier, alors qu'il n'était plus inscrit au Tableau de l'Ordre depuis mars 2004.	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une mise en demeure. • Dossier réglé à notre satisfaction.
Absence de supervision par un ingénieur forestier des techniciens forestiers dans l'exercice de leurs travaux de vérification opérationnelle (2 cas).	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de sensibilisation. • Dossier réglé à notre satisfaction.
Offres d'emploi comportant certaines ambiguïtés (2 cas).	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de sensibilisation. • Dossier réglé à notre satisfaction.
Demande d'avis de la part d'un ingénieur forestier à l'emploi d'un regroupement de zecs.	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre d'information concernant les activités professionnelles reliées à la voirie forestière. • Dossier fermé.
Analyse de plans d'intervention et d'inventaires pour une personne non membre de l'Ordre.	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de sensibilisation. • Dossier réglé à notre satisfaction.
Préparation de plans et devis sylvicoles et conseils en matière de coupe en foresterie urbaine par une personne non membre de l'Ordre.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite pénale en cours.

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Dossier ouverts	12
Dossiers fermés	17
Dossiers actifs	2
Dossiers d'enquête 3en cours	2

RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

L'Ordre est à réviser et mettre à jour ses règlements. On retrouve notamment sur la table de travail les règlements concernant l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société, l'équivalence de diplôme et de formation et le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

FORUMS PROFESSIONNELS INTER ORDRES

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et de se doter de formations spécifiques à ces domaines.

Par le biais de ces forums, de nombreux dossiers liés au système professionnel sont analysés et débattus. Par exemple, au cours de l'année, la question problématique de l'assurance-responsabilité professionnelle a été discutée et des échanges se poursuivent sur le sujet.

L'Ordre a reçu un appui important des autres ordres en s'adressant au CIQ dans le dossier de la perquisition qui avait été faite au Bureau du syndic. Les ordres ont donné leur appui, notamment le Barreau qui s'est intéressé de près au déroulement du dossier.

Une vaste consultation a été amorcée cette année par l'Office des professions du Québec concernant des changements au *Code des professions*. Les forums et l'assemblée du CIQ ont longuement analysé et discuté des modifications ayant des impacts sur le fonctionnement des ordres.

D'autres sujets concernant le système professionnel sont traités à ces tables, par exemple :

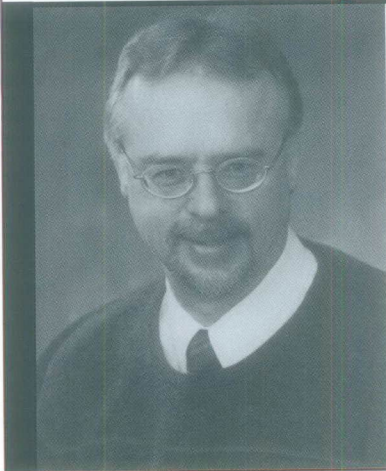
- L'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels;
- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans les ordres (projet de Loi n° 86);
- La valorisation du statut professionnel.

Notons la participation active de l'Ordre aux Forums des secrétaires de comité de discipline, de l'inspection professionnelle, de la formation, ainsi qu'aux Forums des directeurs généraux et des communications.



Suzanne Bareil, ing.f.

Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



INSPECTION PROFESSIONNELLE

Aspects légaux

À chaque année, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec doit rendre compte à l'Office des professions du Québec des activités qu'il a réalisées afin d'assurer la surveillance de l'exercice de la profession par ses membres. Cette surveillance s'exerce notamment en regard de la compétence des membres via le processus d'inspection professionnelle.

Le travail du Comité d'inspection professionnelle (CIP) s'inscrit dans les balises définies par le *Code des professions*, particulièrement l'article 112 qui précise que le Comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession, via le programme général de surveillance. Le Bureau a adopté, à sa réunion du 17 juin 2005, le programme d'inspection professionnelle pour l'année 2005-2006. Ce programme fixait que 140 membres reçoivent le *Questionnaire d'inspection professionnelle* et que 70 d'entre eux reçoivent la visite de l'inspecteur.

Logique du processus d'inspection

Le système professionnel a pour objet d'assurer la protection du public qui a recours aux services des professionnels reconnus par ce système. Le processus d'inspection vise, en s'appuyant sur des critères communs à tous les ordres, à s'assurer que le professionnel a la compétence requise pour rendre des services de qualité à ses clients ou son employeur.

Le processus d'inspection permet donc de constater la compétence des membres. La logique qui sous-tend ce mécanisme de surveillance est le suivant : à la suite d'une inspection et dans l'optique où des faiblesses de compétence sont constatées, l'Ordre dispose de pouvoirs, dont celui d'imposer un cours ou un stage, pour aider le membre à remettre à niveau un ou des éléments relatifs à ses compétences afin que ses clients reçoivent effectivement les services professionnels qu'ils sont en droit d'attendre.

Au terme du programme 2005-2006 :

- On constate que 62 membres visités ont reçu un rapport d'inspection professionnelle ne comportant aucune recommandation spécifique, leur pratique semblant conforme aux suggestions du *Guide de pratique professionnelle*. Tous ces rapports comportaient, par ailleurs, des suggestions d'amélioration.
- Sept rapports de visite ont été transmis aux membres inspectés avec des recommandations spécifiques afin d'améliorer les services professionnels dispensés aux clients et prévoient, dans 5 cas, des visites de contrôle.
- Aucun dossier n'a été référé au Bureau du syndic.
- Aucun rapport ne comportait de recommandation d'enquête particulière.

Notons qu'au cours de la dernière année, l'*Examen professionnel* a été complété par 4 membres dans le cadre du programme d'inspection professionnelle.

Les principales recommandations aux membres

Encore cette année, plusieurs recommandations ont porté sur l'application du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs forestiers*, notamment la non application des directives de la section du règlement portant sur la tenue des cabinets de consultation, dont l'obligation de rendre disponibles des copies du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* et du *Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers* dans la salle d'attente.

La question de la supervision professionnelle a aussi été soulevée à plusieurs reprises. Il faut bien faire la différence entre la supervision hiérarchique et la supervision professionnelle. Dans les faits, pour un professionnel, même s'il n'est pas le superviseur hiérarchique d'un collaborateur, mais qu'il lui confie des tâches, il est responsable au plan professionnel de ce que ce dernier réalise et il lui revient alors de superviser professionnellement son travail. Le *Guide de pratique professionnelle* suggère divers mécanismes de supervision. Nous pourrions compléter ces suggestions du Guide en invitant les membres à constituer un dossier de supervision professionnelle pour chacun de leurs collaborateurs afin d'y colliger les instructions fournies, les notes de suivis et de contrôle et enfin les recommandations ou commentaires pertinents.

Au cours du processus d'inspection, on examine les efforts faits en formation continue par les membres inspectés via la *Déclaration de formation continue* que ces derniers doivent compléter et transmettre à la secrétaire du CIP dans le cadre de l'inspection professionnelle. On a ainsi pu constater encore cette année que les efforts des membres sont significatifs à cet égard. Toutefois, on remarque aussi que la majorité des membres ne tiennent pas de registre personnel permanent de toutes les activités de formation auxquelles ils participent et qui, selon eux, contribuent à maintenir à jour leurs connaissances. Nous les invitons à tenir un tel registre.

BILAN FACTUEL DU PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2005-2006

Nombre de Questionnaires d'inspection professionnelle envoyés initialement	140
Nombre de dossiers retirés	7
Nombre de visites réalisées	69
Nombre de dossiers sans visite	64
Nombre final d'inspections réalisées	133

Les causes justifiant les retraits sont les suivantes : sans emploi (3), changement d'emploi (2), départ pour l'extérieur du Québec (1), retraite imminente (1).

Nombre de visites réalisées :	69 (100%)
Ingénieur forestier :	63 (91%)
Ingénieure forestière :	6 (9%)
Programme général :	66%
Exercice dans le milieu municipal :	12%
Réalisation de plans et rapports :	22%
Nombre d'inspections sans visite :	64 (100%)
Ingénieur forestier :	59 (92%)
Ingénieure forestière :	5 (8%)

Secteur de pratique	Nombre	%
Fonction publique provinciale	30	22
Forêt privée	15	12
Pratique privée	25	19
À l'emploi de bénéficiaires de CAAF	14	11
Recherche	12	9
Fonction publique municipale	12	9
Entrepreneur	6	4
Enseignant	4	3
CSST	3	2
Autres (loisir, association, SOPFEU, Hydro, etc.)	12	9
Total	133	100
Région	Nombre	%
Bas-St-Laurent – Gaspésie	19	14
Montréal	26	20
Québec	69	52
Côte-Nord	11	8
Estrie	8	6
Total	133	100

LA FORMATION CONTINUE

La formation initiale des ingénieurs forestiers leur donne accès à la profession d'ingénieur forestier et à un droit de pratique exclusif accompagné de devoirs et d'obligations, dont celui de maintenir à jour leurs connaissances (article 5 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*). À titre indicatif, le Comité sur la formation continue de l'Ordre a déjà estimé qu'un ingénieur forestier devrait consacrer environ 60 heures par période de trois ans à parfaire ses connaissances. L'Institut forestier canadien (IFC) considère par ailleurs qu'un professionnel devrait consacrer environ 150 heures par période de trois ans pour maintenir à jour ses connaissances.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE INITIÉES PAR L'ORDRE

Titre	Date	Lieu	Nombre de participants	Formateur(s) ou responsable(s)
Responsabilité professionnelle	14 avril 2005	Baie-Comeau	18	Suzanne Bareil, ing.f.
Responsabilité professionnelle	21 avril 2005	Trois-Rivières	26	Suzanne Bareil, ing.f.
Responsabilité professionnelle (2)	28 avril 2005	Rouyn-Noranda	28	Suzanne Bareil, ing.f.
Responsabilité professionnelle	3 mai 2005	Jonquière	17	Suzanne Bareil, ing.f.
Aménagement intégré des ressources forestières : de la théorie à la pratique	30 et 31 mai 2005	St-Raymond	25	Louis Bélanger, ing.f. M.-É. Desmarais, ing.f.
Congrès : L'ingénierie de la forêt, moteur de changement	29 et 30 septembre 2005	Lac-Delage	–	Plusieurs conférenciers
Diagnostic sylvicole	10 au 12 octobre 2005	Forêt Montmorency et Duchesnay	22	Guy Lessard, ing.f.
Guide d'interprétation : défauts externes et indices de la carie des arbres	7 et 8 novembre 2005	Université Laval et Duchesnay	21	Guy Bussièrès
Statistique appliquée (en ligne)	En continu	–	–	FOR@C-CERFO

AUTRES ACTIVITÉS POUR LESQUELLES DES ATTESTATIONS ONT ÉTÉ ÉMISES

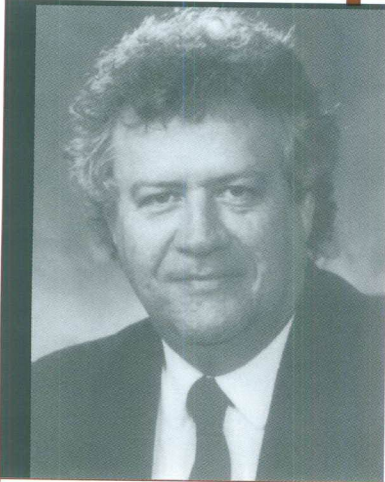
Titre	Date	Lieu	Formateur(s) ou responsable(s)
Colloque – Une sylviculture adaptée à la forêt boréale irrégulière et à sa faune	7 avril 2005	Baie-Comeau	Chaire de recherche industrielle-CRSNG-UL
Colloque – Changements climatiques et foresterie : impacts et adaptation	20 et 21 avril 2005	Baie-Comeau	Ressources naturelles Canada
Conservation de plantes vulnérables et aménagement forestier en forêt feuillue; l'ABC d'un mariage réussi	28 avril et 3 mai 2005	Montérégie André Nault	Nicole Lavoie
Forum de transfert sur la forêt boréale et son écologie	12 mai 2005	Jonquière	FQR Nature et Technologie et FRF du Saguenay – Lac-St-Jean
Annual Boreal Science Seminar-Focus on silviculture	19 mai 2005	Kapuskasing (Ontario)	Partenariat recherche forestière et MRN Ontario
5 th North American Forest ecology Workshop	12 au 16 juin 2005	Aylmer	–
Identification des types écologiques	12 et 15 juillet 2005	Côte-Nord	MRNF
Mise en valeur des feuillus nobles	9 jours entre le 15 août et le 8 septembre 2005	Mauricie, visites dans plusieurs régions	Patrick Lupien, ing.f.
Le martelage selon les défauts indicateurs externes et les indices de la carie des arbres	20 et 21 septembre 2005	Cowansville	Godfroy Lamarche, ing.f.
Vers la réhabilitation de la forêt feuillue	5 et 6 octobre 2005	St-Jean-de-Matha	Association forestière Lanaudière
Formation en planification forestière stratégique et intégrée	7 au 9 novembre 2005	Rouyn-Noranda	Oswaldo Valeria Stéphan Gaussiran, ing.f. François Laliberté, ing.f.
Voirie forestière	8 au 10 novembre 2005	Lac-St-Jean	Alain Paradis, ing.f. David Trudel, ing.f. Antonin Guimond
Mise en valeur des feuillus nobles et élagage et taille de formation des arbres en milieu forestier	16 et 17 novembre 2005	Université Laval	Patrick Lupien, ing.f.
Colloque – L'impact des décisions politiques et des perturbations naturelles sur l'économie forestière	17 novembre 2005	Baie-Comeau	–
Ateliers de formation d'auditeurs FSC	24 au 27 janvier 2006	Forêt Montmorency	Alexandre Boursier, ing.f.
Colloque sur l'élagage forestier	14 mars 2006	Maniwaki	PIF
Colloque – La ligniculture : une solution d'avenir	23 et 24 mars 2006	Estrie	Collectif

ACTIVITÉS D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION ORGANISÉES PAR L'ORDRE

- Atelier d'échanges réservé aux ingénieurs forestiers oeuvrant à la gestion de terres publiques intramunicipales (TPI): Québec, le 28 février 2006, animé par madame Denise Moranville, ing.f., 22 participants.
- Enjeux et défis des commissions forestières régionales pour l'ingénieur forestier: Québec, les 28 février et 1^{er} mars 2006, organisé avec la collaboration de la section régionale de Québec, environ 180 participants.
- Bien que réalisée au début de la nouvelle année financière, soit le 5 mai 2006, à Shawinigan, la Journée de conférences sur l'aménagement écosystémique, organisée avec la section régionale de Mauricie – Bois-Francs, s'est, dans les faits, ajoutée aux réalisations de la dernière année et a suscité beaucoup d'intérêt, environ 180 participants.



Jacques Moisan, ing.f., M.Sc.
Inspecteur et responsable de la formation continue



Le Bureau du syndic est responsable d'un élément important découlant du mandat de la protection du public de l'Ordre, soit la gestion des dossiers d'enquête disciplinaire concernant les membres.

À cet effet, le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au *Code des professions*, à la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément au Code ou à la Loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités au cours de la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Les demandes d'enquête proviennent de plusieurs sources d'information. Au cours de la période, 50% des demandes ont été adressées par le public, 30% ont été acheminées au syndic par des membres de l'Ordre et 20% par des agences de forêts privées.

Près de 90% des demandes concernent des actes professionnels réalisés en forêt privée et 10% visent des problématiques vécues en forêt publique.

Une plainte a été déposée au Comité de discipline au cours de l'exercice financier.

Quatre dossiers furent soumis au cours de cette période à la conciliation déontologique. Ce mécanisme a permis de régler deux de ces dossiers.

Objets des demandes d'enquête faites au cours de l'année

- A. Fausses déclarations;
- B. Intérêts du client subordonnés aux intérêts personnels de l'ingénieur forestier;
- C. Fausse déclaration à des fins de facturation.

Comité de révision des plaintes

En 2005-2006, cinq personnes ont demandé l'avis du Comité de révision sur la décision du syndic de ne pas porter plainte au Comité de discipline. Deux avis du comité de révision des plaintes ont été rendus au cours de cet exercice financier.

Les avis du Comité de révision ont confirmé la décision du syndic de ne pas déposer de plainte disciplinaire et le comité a suggéré au syndic de référer un dossier au Comité d'inspection professionnelle.

Conciliation et arbitrage de comptes

Aucune demande de conciliation n'a été soumise au syndic.

Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.
Syndic

Tableau 1
Bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2005	Dossiers ouverts durant la période du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Dossiers fermés au 31 mars 2006	Dossiers actifs au 31 mars 2006
37	9	29	17

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

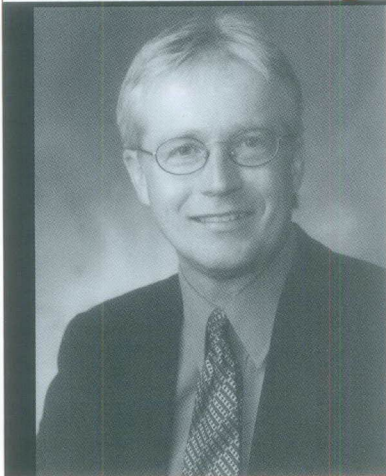
ERRATUM

Rapport annuel 2005-2006 de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée à la page 16, Rapport du Bureau du syndic, Tableau 1, colonne « Dossiers ouverts durant la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 ».

En effet, dans cette colonne, le chiffre « 12 » devrait y être indiqué, au lieu du chiffre « 9 ».

16 octobre 2006



LES SUITES DU RAPPORT DE LA COMMISSION COULOMBE ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS

À la suite de la publication du rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (la Commission Coulombe) en décembre 2004, le gouvernement québécois a amorcé en 2005 la mise en place de mesures découlant de recommandations de la Commission.

La première d'entre elles a amené une réduction de la possibilité de coupe forestière en bois résineux de 20%, jusqu'à ce que ces calculs de possibilité soient refaits par les ingénieurs forestiers à l'aide de nouveaux outils permettant notamment la localisation spatiale des peuplements forestiers. L'Ordre a appuyé cette décision par voie de communiqué tout en invitant l'État à procéder rapidement et l'accompagner d'un train de mesures destinées à réduire le plus possible les impacts sur l'emploi et l'économie des régions.

La seconde mesure importante mise de l'avant par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune visait la création d'un poste de Forestier en chef, responsable de la réalisation des calculs de possibilité forestière, afin d'assurer une indépendance et une crédibilité accrues à cet exercice professionnel de la plus haute importance. La création de ce poste figurait d'ailleurs parmi les recommandations de l'Ordre à la Commission Coulombe.

L'Ordre a suivi de très près toute la démarche gouvernementale afin de s'assurer que la création d'un tel poste réponde vraiment aux impératifs forestiers et professionnels qui s'y rattachent. Dans ses diverses prestations tenues en Commission parlementaire spéciale

(juin 2005), dans une correspondance soutenue adressée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune et au Premier Ministre ou encore dans ses prises de position publiques, l'Ordre a insisté pour que le poste relève de l'Assemblée nationale afin de lui assurer l'indépendance nécessaire à sa pleine crédibilité. De plus, comme les activités rattachées aux fonctions du Forestier en chef touchent directement au champ de pratique de l'ingénieur forestier, l'Ordre a insisté à répétition pour qu'il soit clairement spécifié que le poste doit être occupé par un ingénieur forestier. Bien que l'État ait refusé d'être aussi clair dans son processus de sélection, ce processus a finalement mené, en décembre 2005, à l'embauche d'un ingénieur forestier.

Enfin, une autre mesure importante entreprise en 2005 concerne la mise en place de Commissions forestières régionales, autre recommandation soutenue par l'Ordre. À terme, cet enjeu sera important pour la pratique des ingénieurs forestiers et ceux-ci devront apprendre à exercer leur profession sur le nouvel échiquier forestier régional. De pair avec la section régionale de Québec, l'Ordre a organisé, à l'hiver 2006, un colloque intitulé « *Enjeux et défis des commissions forestières régionales pour l'ingénieur forestier* ». Environ 180 ingénieurs forestiers ont participé à cet exercice qui a permis d'échanger sur ce thème.

L'Ordre a tenu ses membres étroitement informés de toutes ses démarches et des résultats obtenus.

LA DÉFINITION DE LA PROFESSION À L'ÉCHELLE CANADIENNE

Un important exercice a cours à la *Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels* depuis 2003, dont l'objectif est de restreindre le noyau dur des matières essentielles de la formation de base des ingénieurs forestiers afin de donner plus de flexibilité aux universités dans l'élaboration de leurs programmes et d'élargir, à terme, la gamme des programmes donnant accès à la profession d'ingénieur forestier.

Cette réflexion se situe dans le contexte d'une diversification de la pratique et du profil des professionnels intéressés au milieu forestier. Cela vise également à favoriser le recrutement de la relève.

Outre la re-définition des critères, la principale modification apportée par ce processus est de reconnaître de nouvelles proportions entre les matières essentielles et les matières dites « complémentaires » ou « supplémentaires ».

L'Ordre participe de façon constructive à la réflexion et poursuit ses démarches et ses consultations internes et externes afin de préciser sa position, notamment de pair avec la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. À ce jour, la position de l'Ordre demeure basée sur le maintien de programmes accrédités sur la base de baccalauréats de quatre ans en sciences.

LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Un groupe de réflexion, composé de membres des sections régionales de l'Estrie et de Mauricie – Bois-Francs (Centre-du-Québec), a été mis sur pied au cours de l'année et il a tenu quelques rencontres visant à orienter les actions de l'Ordre en regard de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et de l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ).

Deux éléments de problématique sont particulièrement discutés :

- L'interprétation trop restrictive que fait la CPTAQ de l'article 27 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).
- L'autorisation par la CPTAQ de coupe totale de certains peuplements (érablières) pour des raisons où on utilise parfois des arguments forestiers discutables.

Une lettre a été transmise au président de la CPTAQ en août 2005. Celle-ci fait part des préoccupations de l'Ordre. L'Ordre a rencontré des représentants de la Commission en janvier 2006 et le dossier suit son cours.

LE CONGRÈS 2005, UNE RÉFLEXION DE FOND SUR NOTRE FAÇON DE VOIR LA PROFESSION

Le congrès 2005 de l'Ordre se tenait en septembre 2005 au Manoir du Lac Delage, dans la région de Québec, sous le thème « L'ingénierie de la forêt, moteur de changement ».

Plus de 170 ingénieurs forestiers ont participé à l'événement et ont apprécié le message livré par les différents conférenciers à l'effet que notre profession implique de la créativité et de l'ingénierie et qu'il faut bâtir une forêt qui répond aux besoins de la société et utiliser toute la gamme des outils qui sont à notre disposition pour y parvenir. Les participants ont

pu échanger sur le fait que le cadre normatif actuel nuit à la pleine expression de cette approche, mais qu'il existe des exemples de juridictions où une telle latitude existe. C'est donc aux ingénieurs forestiers d'exercer les pressions pour que se développe pleinement la latitude professionnelle à laquelle ils aspirent.

Le volet des « Grands explorateurs » a été particulièrement apprécié, car il a permis de présenter des images animées de quatre sites forestiers aménagés, permettant ainsi de simuler une sortie sur le terrain sans en comporter les inconvénients logistiques.

Par ailleurs, le congrès a été l'occasion de tenir l'assemblée générale annuelle de l'Ordre. On y a également souligné les 50 années de pratique

professionnelle de sept ingénieurs forestiers, les jubilaires de l'Ordre. Enfin, on a également procédé à la remise de la Bourse Forêt-faune, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec.

Une réflexion se tiendra en 2006-2007 visant à trouver des façons de susciter une participation accrue et de rafraîchir certains éléments de la formule actuelle. Sur le plan financier, le congrès 2005 aura permis, grâce à une gestion efficace des dépenses, de maintenir le niveau des revenus générés.

LES DISTINCTIONS 2006 DE L'ORDRE

C'est dans le cadre du congrès 2005 de l'Ordre, tenu du 28 au 30 septembre dernier, au Manoir du Lac Delage, dans la région de Québec, qu'ont été remises les Distinctions de l'Ordre, soit la « Médaille de l'Ordre », l'« Ingénieur forestier de l'année » et la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière », en présence des récipiendaires et de plus d'une centaine de congressistes.

« MÉDAILLE DE L'ORDRE »

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession. En 2005, l'Ordre a choisi de remettre la « Médaille de l'Ordre » à monsieur François Potvin, ing.f., Ph.D.

M. François Potvin est bachelier en génie forestier de l'Université Laval en 1971. Il a obtenu une maîtrise en biologie à la même université en 1979. Parmi les principales étapes de sa carrière, soulignons que de 1990 à 2005, à Faune Québec, il dirige des projets de recherche d'envergure sur la faune terrestre, les habitats et les effets de l'exploitation forestière.

L'ensemble de ses travaux se caractérise par une idée directrice simple en théorie mais complexe dans l'application : comment intégrer la gestion de la faune et celle de la forêt de façon concrète ? Que ce soit comme chercheur et coordonnateur des projets de recherche et de gestion sur le cerf de Virginie ou, plus tard, dans le cadre de ses travaux sur l'impact des pratiques forestières sur diverses espèces fauniques en milieu forestier, que ce soit comme conseiller dans divers comités, monsieur Potvin est devenu une référence en terme d'aménagement faune-forêt.

« INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE »

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois. En 2005, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » à monsieur Pierre Beaupré, ing.f.

La candidature de monsieur Pierre Beaupré a été retenue afin de souligner son apport excep-

tionnel dans l'élaboration du Plan d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'Île d'Anticosti. Déposé en mars 2004, ce plan propose une stratégie d'aménagement qui vise à restaurer l'habitat du cerf de Virginie introduit sur Anticosti à la fin du 19^e siècle.

Pierre Beaupré s'est particulièrement distingué par des innovations majeures en matière de modélisation de l'évolution de la forêt. À toutes les étapes de la production du plan d'aménagement, le travail de monsieur Beaupré fait preuve d'originalité. Son implication concrète avec les acteurs du milieu et la prise en considération de leurs préoccupations est également à souligner.

« DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE »

La « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession. En 2005, l'Ordre a choisi de remettre la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » à madame Agathe Cimon.

RÉACTIVATION DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le Comité des communications a été inactif au cours des dernières années. Afin de ramener les choses à la normale, le comité, reconstitué cet automne, compte sur une équipe renouvelée. Ce comité a un rôle important à jouer pour conseiller le directeur des communications et le Bureau dans l'élaboration du plan et des activités de communication pour l'Ordre, ainsi que dans la poursuite de la réflexion sur le positionnement stratégique de l'organisation. La valorisation de la profession sera au cœur des préoccupations pour les prochaines années. Pour des raisons techniques, sa première rencontre n'a pas pu avoir lieu en 2005-2006, et le comité prendra pleinement son envol en 2006-2007.

LA RÉVISION DU MANUEL DE FORESTERIE, UN DÉFI EN VOIE D'ÊTRE RELEVÉ

Le *Manuel de foresterie*, publié en 1996, a constitué, au fil des années, un ouvrage de référence majeur et incontournable pour toute la communauté forestière québécoise, mais également pour de nombreux professionnels de la francophonie.

Le document est épuisé depuis 2003 et des démarches ont été entreprises en 2004 en vue d'une refonte en profondeur de l'ouvrage. À cet effet, un comité de coordination, formé de huit ingénieurs forestiers, a été mis sur pied par l'Ordre en février 2005, et ses membres travaillent activement à faire progresser le projet. Au cours de l'année, le comité a produit une table des matières révisée du Manuel afin de tenir compte de la réalité forestière d'aujourd'hui.

Quant au financement, grâce à l'appui de nombreux partenaires, le projet a atteint 50% de ses objectifs au cours de l'année. Cependant, le contexte économique difficile de l'ensemble du secteur forestier québécois en a ralenti la progression, de sorte que l'échéancier initial de réalisation du projet a dû être décalé. Les démarches se poursuivent auprès de divers partenaires potentiels afin d'assurer le financement nécessaire à l'amorce du projet.



Pierre Breton, ing.f.

Directeur des communications et de la foresterie (jusqu'en janvier 2006)

La candidature de madame Agathe Cimon a été retenue en raison de sa grande implication dans des dossiers ayant un impact important sur le travail des ingénieurs forestiers et conséquemment sur le rayonnement de la profession. En effet, madame Cimon possède une expertise et une crédibilité enviables en matière de biodiversité du milieu forestier.

Dans le cadre de ses fonctions, madame Cimon a notamment coordonné et participé à la rédaction du premier *Bilan de la biodiversité du milieu forestier québécois* dressé en 1996. Au cours des dernières années, elle a eu pour principal mandat de développer et d'implanter une approche d'aménagement des mosaïques forestières. Parmi ses réalisations importantes, on compte maintenant l'intégration d'objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV) dans les prochains plans généraux d'aménagement forestier.

Travailleuse infatigable, Agathe Cimon est fort respectée par ses pairs et ses collaborateurs et elle démontre une grande habileté à faire cheminer ses dossiers de manière à ce que leur aboutissement favorise le rayonnement de la foresterie québécoise.

LE PRIX DE L'ORDRE 2005 À ANNIE BOUCHER-ROY

Le Prix de l'Ordre 2005 a été remis à madame Annie Boucher-Roy, étudiante en quatrième année à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

Elle s'est vu remettre une bourse au montant de 750 \$ en raison de sa grande implication dans la vie étudiante et associative, jumelée à l'excellence de son dossier académique. Madame Boucher-Roy est particulièrement reconnue pour sa grande disponibilité et sa capacité à mener à terme les activités dans lesquelles elle s'implique.

LA BOURSE FORÊT-FAUNE 2005 À MARIANNE CHEVEAU

C'est dans le cadre du 84^e congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec qu'a été remise la Bourse Forêt-Faune 2005. La cérémonie s'est tenue en présence du président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, M. Bernard Beaudin, et du président-directeur général par intérim de l'Ordre, M. Jean Gobeil, ing.f.

La Bourse Forêt-Faune 2005 a été remise à M^{me} Marianne Cheveau pour son projet intitulé « Effets de la perte d'habitat et de la fragmentation sur la martre d'Amérique en forêt boréale ». Il s'agit d'un projet d'études de doctorat en Sciences de l'environnement, dispensé à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), sous la direction de M. Louis Imbeau, Ph.D., en collaboration avec la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable.

Ce projet vise à déterminer les effets de la coupe en mosaïque sur l'habitat de la martre, un indicateur reconnu de la valeur faunique des forêts. Il comporte quatre volets et vise à formuler, à terme, des recommandations pour l'aménagement de la martre en territoire autochtone. C'est pourquoi il se déroulera dans la Forêt modèle Crie de Waswanipi.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

- 1) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *Code des professions*, art. 109 et suivants);
- 2) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;
- 3) Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES

Pierre Bélanger, ing.f.
Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente*
Denise Moranville, ing.f.
André Proulx, ing.f.
Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Jacques Moisan, ing.f., M.Sc.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 3

Au cours de l'année, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a révisé le document d'information « Démarche et procédure de l'inspection professionnelle » et a adopté une nouvelle version intitulée « Inspection professionnelle – Surveillance générale de l'exercice de la profession d'ingénieur forestier ». Ce dernier document d'information a été rendu disponible à tous sur le site Internet de l'Ordre.

Le Comité a analysé la première version, élaborée par l'inspecteur, d'un document de

fonctionnement interne de protocole d'inspection professionnelle à l'Ordre présentant les façons de faire développées par celui-ci.

À la suite d'une visite régulière d'inspection professionnelle, le CIP a étudié le dossier d'un membre et fait une recommandation de vérification de trois dossiers-clients, d'un contrat-type et d'une visite d'inspection professionnelle en 2007 portant sur la tenue de dossiers, les ententes avec les clients formalisées par écrit et les mécanismes de supervision.

Autres points traités lors des réunions du CIP :

- Rapport du CIP au Bureau de l'Ordre 2004-2005 comportant des recommandations sur différents sujets touchant la pratique professionnelle des membres.
- Révision du Questionnaire d'inspection professionnelle 2005-2006 et autres outils d'inspection.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2005-2006

1. Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants:
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Ne pas avoir reçu la visite d'un inspecteur dans les 10 dernières années;
 - c. Exercer dans les sections régionales de Québec, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, Estrie ou Montréal.
2. Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4^e, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres exerçant en milieu municipal et ceux impliqués dans la planification, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
3. Transmettre l'Examen professionnel de l'Ordre, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration

Annuellement, le CIP procède aux démarches suivantes :

- La compilation des commentaires et des questions des membres à la suite de leur inspection professionnelle.
- Bilan général du programme d'inspection professionnelle de l'année terminée.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle de l'année à venir pour proposition et adoption par le Bureau.
- Adoption de la liste des membres à inspecter dans le cadre du programme d'inspection professionnelle de l'année en cours.
- Adoption des rapports d'inspection professionnelle transmis aux membres, après examen par les membres du CIP.



Yvette Jean Bernier, ing.f.
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.
2. Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature.
3. Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession.
4. Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.
5. Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle.
6. Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue.
7. Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession.
8. Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Bureau.
9. Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean Pâquet, avocat, *président*
Louis Archambault, ing.f.
Viateur Beaulieu, ing.f.
Gilles Boily, ing.f.
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.
Adélarde Couture, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
André Duchesne, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Andrée Lachance

NOMBRE DE RÉUNION(S) :

Le Comité a tenu trois demi-journées d'audience concernant deux plaintes disciplinaires reçues à la fin de l'exercice financier précédent et une nouvelle plainte reçue au cours de l'année.

1. Dossier 23-05-00003

Séance tenue le 27 janvier 2006
(audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte :

1^o à 9^o L'ingénieur forestier a eu recours à des procédés malhonnêtes ou douteux alors qu'il a requis la facturation des heures non travaillées par des employés, contrevenant ainsi à l'article 18 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2.1.).

Décision :

Coupable sous tous les chefs de la plainte (plaidoyer de culpabilité).

Sanction :

Amende de 5 000 \$ sous le chef 1.
Réprimande sous les chefs 2 à 9.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

2. Dossier 23-05-00002

Séance tenue le 31 mai 2005
(audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte :

1^o à 4^o L'ingénieur forestier a apposé sa signature sur un rapport d'exécution concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser selon une prescription sans avoir supervisé personnellement sa réalisation, contrevenant ainsi à l'article 28 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2.1.);

5^o et 6^o L'ingénieur forestier a inséré sciemment de fausses données dans la préparation d'une prescription concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser en décrivant un peuplement à traiter qui ne présentait pas les caractéristiques dendrométriques indiquées à la prescription, contrevenant ainsi à l'article 13 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2.1.);

7^o à 10^o (*retirés*) L'ingénieur forestier a eu recours à des procédés malhonnêtes ou douteux dans la préparation d'une prescription concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser, alors qu'il a signé le même jour le rapport d'exécution relativement à ces mêmes travaux exécutés antérieurement, contrevenant ainsi à l'article 18 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2.1.).

Décision :

Coupable sous les chefs 1 à 6
(plaidoyer de culpabilité).
Chefs 7 à 10 retirés par le plaignant.

Sanction :

Amende de 1 000 \$ sous le chef 1.
Réprimande sous les chefs 2, 3, 4 et 6.
Amende de 2 000 \$ sous le chef 5.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

3. Dossier 23-05-00001

Séance tenue le 1er mars 2006
(audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte :

1^o à 9^o L'ingénieur forestier a posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession d'ingénieur forestier dans la préparation d'un rapport d'exécution en attestant que les travaux effectués répondent à toutes les conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence de mise en valeur des forêts privées, alors que le nombre de tiges résiduelles indiquées à l'hectare après traitement ne répond pas aux critères d'admissibilité, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q.c.C-26).

Décision :

Coupable sous tous les chefs de la plainte (plaidoyer de culpabilité).

Sanction :

Amende de 2 500 \$ sous le chef 1.
Réprimande sous les chefs 2 à 7.
Amende de 1 000 \$ sous les chefs 8 et 9.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

4. Dossier 23-01-00003

Aucune séance tenue dans ce dossier en 2005-2006. Appel au Tribunal des professions.

Motifs de la plainte :

1^o L'ingénieur forestier a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession alors qu'il était en situation d'autorité à l'égard d'un confrère, en exigeant qu'il modifie les volumes de prélèvements admissibles contenus dans son rapport préliminaire, à défaut de quoi, son contrat pour la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur pour l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées ne serait pas renouvelé, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision :

Coupable sous le seul chef de la plainte (plaidoyer de non-culpabilité).

Sanction :

Période de radiation d'une durée d'un (1) mois.
Publication d'un avis de la décision dans un journal où l'ingénieur forestier a son domicile professionnel.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

L'ingénieur forestier avait déposé un appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions en septembre 2003.

Le 15 août 2005, le Tribunal a rendu son jugement. L'appel a été accueilli et l'ingénieur forestier a été acquitté sous le chef unique de la plainte et n'a pas à payer les déboursés encourus dans cette affaire.



Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du Comité de discipline

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES**MANDAT**

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants).

MEMBRES

Louise Briand, ing.f. (jusqu'en janvier 2006)
Hervé Deschênes, ing.f., *président*
René Doucet, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Noël Pelletier, représentant du public nommé par l'OPQ

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 2

Au cours de l'année, le Comité a reçu cinq demandes de révision. Deux demandes ont été étudiées par le Comité qui a émis les deux avis suivants :

- Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre et de suggérer au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle dans l'un des cas.
- Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre dans l'autre cas.

Pour ce qui est des trois autres demandes, reçues en fin d'année, le Comité doit se réunir en avril et mai 2006.

S.B.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION**MANDAT**

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Bureau;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention de permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Bureau une politique de réinscription au tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Bureau;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., *président*
Louis Bélanger, ing.f.
Pierre Bernier, ing.f.
Marc Côté, ing.f.
Germain Paré, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci-après. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité administratif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Au cours de l'année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme de l'Ordre, cinq personnes ayant obtenu leur diplôme hors du Québec (au Canada) et une personne diplômée hors du Canada sont devenues membres de l'Ordre. Un permis d'exercice temporaire a été délivré à une des ces personnes dans l'attente de compléter une exigence concernant la connaissance de la langue française.

Nature des dossiers traités	Nombre de dossiers
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme au Québec	0
Réinscription à l'Ordre après une période de plus de 5 ans	3 et 1 suivi de dossier
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors Québec (au Canada)	11
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors Canada	0

Le Comité a confié à la secrétaire le mandat de mettre à jour l'Examen professionnel de l'Ordre en introduisant plus de questions en lien avec le Guide de pratique professionnelle. Rappelons que cet examen est exigé de tous les nouveaux membres ainsi qu'à ceux qui ont été absents du tableau des membres pendant une période de plus d'un an.

Le Comité a poursuivi son analyse de la procédure d'admission afin qu'une procédure intégrée de la gestion des dossiers d'admission soit produite et versée au cartable de procédures administratives de l'Ordre actuellement en cours de rédaction.

La politique de réinscription au tableau des membres a été examinée et a fait l'objet d'une révision par le Comité. Une politique révisée a été proposée et adoptée par le Bureau de l'Ordre.

À titre de membre d'un groupe d'analyse, les membres du Comité d'admission ont analysé le document de consultation de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP) « Critères de formation universitaire pour la profession forestière au

Canada » dans le but de formuler des recommandations de position au Bureau de l'Ordre. Plus particulièrement, MM. Beaudoin et Bernier ont participé à des rencontres sur ce sujet.

L'une des questions les plus importantes dont s'occupent la FCAFP et ses membres est celle des qualifications nécessaires pour accéder à l'exercice de la profession. Cette question est importante, car chaque organisme de réglementation (ordre ou association) doit avoir des normes d'admissibilité pour ses membres. Les membres de la FCAFP sont de plus en plus conscients que les critères de formation actuels pour faire partie de la profession ne décrivent pas toute l'étendue de la pratique, telle qu'elle est définie par les lois relatives à ces membres. De plus, les changements que la foresterie canadienne a connus ont mené à une tendance accrue vers la spécialisation de la pratique. En centrant ses efforts sur les qualifications nécessaires à l'admission, la FCAFP reconnaît que les changements dans la pratique et dans la formation universitaire exigent une adaptation correspondante des critères de formation menant à l'admission dans la profession.

Les critères de formation approuvés par les membres de la FCAFP (soit les ordres/associations professionnels des provinces) représentent d'abord le noyau de connaissances minimum que doit posséder un forestier pour exercer sa profession au Canada. Les critères approuvés servent donc également de base pour établir les paramètres utilisés dans le processus d'agrément des programmes universitaires en foresterie.

Les membres de la FCAFP ont mis sur pied un projet « d'inclusion » en réaction aux préoccupations mentionnées plus haut concernant les qualifications nécessaires pour l'exercice de la profession forestière. L'objectif de ce projet est d'identifier les exigences de formation universitaire de base et complémentaires qui seraient essentielles à l'inscription à un ordre ou à l'obtention d'un permis d'exercice au Canada.



Michel Beaudoin, ing.f.
Président du Comité d'admission

COMITÉ DES DISTINCTIONS 2005

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lozbière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Michel Pleau, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Le Comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Bureau qui nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au banquet de clôture du congrès annuel de l'Ordre, dans les pages de *L'Aubelle* ainsi que dans le présent rapport annuel.

S.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2005

MANDAT

Le comité organisateur du congrès a comme mandat de proposer au Bureau le programme détaillé des activités professionnelles et sociales du congrès et d'en assurer l'organisation. Le siège social et la section régionale organisent conjointement le congrès.

MEMBRES

Membres du comité organisateur et des sous-comités

Présidente : Chantal Malenfant, ing.f.
Secrétaire : Catherine Larouche, ing.f.

Sous-comité de la thématique

Daniel Demers, ing.f.
François Laliberté, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Denise Moranville, ing.f.

Sous-comité des finances

Serge Leblanc, ing.f.
Denis Moranville, ing.f.
Alain Paradis, ing.f.
(Personnes ressources : Nicolas Laflamme, ing.f.,
Laurent Pelletier, ing.f., Lyne Rousseau, ing.f.)

Sous-comité de la logistique et des activités sociales

Véronique Audet, ing.f.
Francine Bernier, ing.f.
Daniel Demers, ing.f.
Catherine Larouche, ing.f.

Support du siège social : thématique, communications et logistique

Pierre Breton, ing.f.

Le 84^e congrès annuel de l'Ordre se tenait sous le thème « **L'ingénierie de la forêt, moteur de changement** » du 28 au 30 septembre 2005 au Manoir du Lac Delage, dans la région de Québec.

Les membres du comité organisateur ont proposé aux quelque 170 ingénieurs forestiers participants une thématique dont l'objectif était, dans le contexte des multiples changements qui ont cours actuellement, de voir l'ensemble du secteur forestier, à partir de l'environnement forestier et des ressources naturelles en allant jusqu'aux marchés, comme une trame où tous les éléments sont reliés entre eux.

En proposant d'examiner l'approche d'ingénierie de la forêt, en tant que façon novatrice d'aborder la situation actuelle, l'Ordre souhaite que les changements à envisager soient perçus comme un défi professionnel motivant, car l'ingénierie est stimulante lorsqu'elle implique de prendre en compte un grand nombre de paramètres, mais surtout de mettre en œuvre ses capacités d'innovation, de conception, d'imagination.

C'est à cela qu'ont tenté de répondre les conférenciers, dans le cadre d'une réflexion riche en échanges de toutes sortes. Les congressistes ont notamment participé à des projections des « Grands explorateurs » de l'ingénierie de la forêt, où des expériences forestières concrètes ont été présentées sur grand écran.

Les participants ont également profité d'un programme d'activités sociales proposées par le comité organisateur et ils ont assisté aux diverses remises de bourses et de distinctions.

Devant les commentaires positifs reçus de la part des participants, la section régionale de Québec, qui agissait à titre d'hôtesse du congrès 2005, peut certainement dire mission accomplie.

S.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF 2005

MANDAT

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre.

MEMBRES

Bruno Del Degan, ing.f.
Gaby Dubuc, ing.f.
Pierre Dupuis, ing.f.
Jacques Fortin, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 2

Cette année plus de 130 golfeurs ont pu compléter le parcours de 18 trous du Club de golf de Loretteville lors de l'édition 2005 du tournoi de golf de l'Ordre qui se tenait le 2 septembre 2005.

De nombreux participants ont pu se partager les divers prix qui ont fait l'objet des tirages de fin de soirée. Des prix ont également été remis aux « foursome » gagnants masculin, mixte et féminin.

Une somme de 500 \$ est offerte par le Tournoi de golf de l'Ordre, à même ses revenus, pour défrayer une partie du « Prix de l'Ordre », remis annuellement à un étudiant finissant de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval

S.B.

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie

René Doucet, ing.f.
Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Suzanne Bareil, ing.f., déléguée

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Pierre Breton, ing.f.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Inscriptions au tableau au début de l'année financière
(1^{er} avril 2005) **2 156**

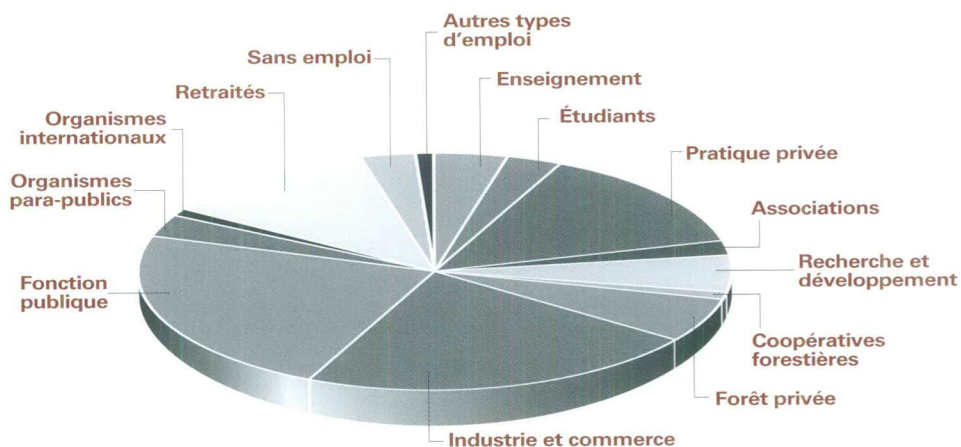
Inscriptions au cours de l'année

Permis délivrés	64
Permis temporaire	1
Réinscriptions	10
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	69
Décès	6

Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière
(31 mars 2006) **2 156**

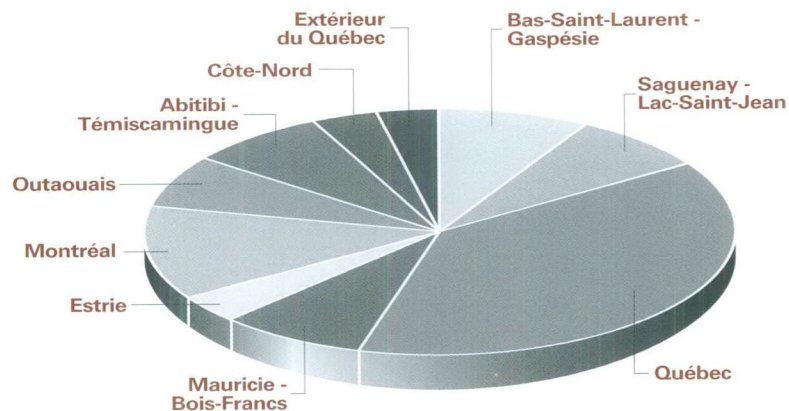
SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN POURCENTAGE (%)

Enseignement	4
Étudiants	3
Pratique privée	14
Associations	2
Recherche et développement	5
Coopératives forestières	1
Forêt privée	6
Industrie et commerce	22
Fonction publique	23
Organismes para-publics	3
Organismes internationaux	1
Retraités	12
Sans emploi	3
Autres types d'emploi	1



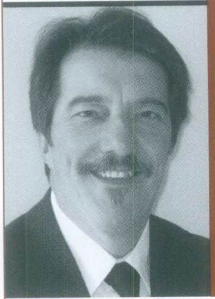
RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2006 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	179
Saguenay – Lac-Saint-Jean	164
Québec	831
Mauricie – Bois-Francs	175
Estrie	79
Montréal	265
Outaouais	147
Abitibi – Témiscamingue	165
Côte-Nord	78
Extérieur du Québec	73



COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 2005-2006 était de 435 \$ et devait être versé le 1^{er} avril 2005.



**Section régionale
du Bas-Saint-Laurent –
Gaspésie**

Bernard Landry, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Bernard Landry, ing.f., *président*
(administrateur au Bureau)

SECTEUR BAS-SAINT-LAURENT :

Charles-Eugène Bujold, ing.f., *trésorier*
Anie Brûlé, ing.f.
Bruno Chabot, ing.f.
Pierre Drolet, ing.f.
Daniel Landry, ing.f.
Marc-André Lechasseur, ing.f.
Richard Savard, ing.f.
Robert Savoie, ing.f.

SECTEUR GASPÉSIE :

Sylvain Fortin, ing.f.
Jeanne Gaudreault, ing.f.
Alain Leblanc, ing.f.
Annie Malenfant, ing.f.
Paul Saint-Laurent, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 2005-2006, 23 membres de la section Bas-Saint-Laurent et le président par intérim, M. Jean Gobeil, ing.f., se sont réunis à Causapsal dans le cadre d'une journée de réflexion le 15 décembre 2005, sous le thème « **Votre vision de la profession : ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être** ». Cette rencontre a permis des échanges des plus intéressants et constructifs.

Le constat – ce qu'elle est

Quelques constats entre autres :

- La profession n'est pas connue, pas reconnue, de là peu valorisée et peu attirante pour la relève;
- La tendance au développement de règles et de normes est loin de se résorber et l'autonomie et l'esprit d'innovation des professionnels en souffrent de plus en plus et le moral s'en ressent!

Des idées d'actions – ce qu'elle devrait être

- S'afficher en tant qu'ingénieur forestier dans toutes nos activités extraprofessionnelles (associations, conseils d'administration, comités, événements sociaux, organisations environnementales, etc.);

- Faire du bénévolat pour notre ordre professionnel;
- Faire appel à un porte-parole crédible ou connu du public;
- L'OIFQ devait afficher des positions claires (neutres et non teintées par les employeurs majoritaires) et montrer les deux côtés des choses;
- Mettre l'accent sur les jeunes pour améliorer l'image et susciter une relève.

Un comité régional de communication a été alors formé pour développer une stratégie et alimenter le bureau.

Suggestion

Il est suggéré d'accoler les rencontres des membres de l'Ordre en région à des événements ou activités professionnels (exemple récent de l'atelier sur l'approche écosystémique à l'UQAR).

Action

La première action fut de préparer la participation à Expo Nature de Rimouski (fin avril). Le kiosque de l'Ordre sera animé par des ingénieurs forestiers de la région et fera état du travail et de l'implication des membres régionaux.

Voilà pour 2005-2006, dans une région comme la nôtre et comme dans bien d'autres, je présume, les membres sont de toutes les Tables de concertation de travail, Comités – forêt et autres qui ont des connotations forêt et/ou environnement.

Il est plus difficile de trouver des moments privilégiés où les membres peuvent se réunir entre eux pour parler... d'eux. La rencontre de décembre fut une première en ce sens depuis longtemps. Nous espérons pouvoir y donner des suites.

Bernard Landry, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale du Bas-St-Laurent – Gaspésie



**Section régionale
du Saguenay –
Lac-Saint-Jean**

Daniel Fillion
Administrateur au Bureau

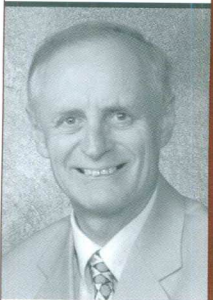
LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, *président* (administrateur au Bureau)
Christopher Chin, *trésorier*
Jacinthe Brisson, ing.f.
Éric Gagné, ing.f.
Denis Lavoie, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La section régionale a tenu son assemblée générale le 15 mai 2005. Madame Johanne Gauthier, président-directrice générale de l'Ordre, avait été invitée à cette rencontre afin de présenter aux ingénieurs forestiers présents un résumé des priorités et des affaires de l'Ordre. Par la même occasion, la section régionale avait organisé conjointement avec l'Association forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean, un dîner conférence dont l'invité était M. Guy Chevette, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Plus de 70 personnes, dont plusieurs ingénieurs forestiers de la région, sont venus entendre M. Chevette nous parler de la réaction de l'industrie face aux principales recommandations du Rapport Coulombe. Le 24 mars 2006, la section régionale a aussi collaboré à l'organisation du Colloque de l'Association forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean dont le thème était : « Forêt et bois : accessibilité sociale ». Plusieurs conférenciers étaient sur place pour nous parler de cet enjeu majeur à lequel fait face l'industrie forestière du Québec. Cette activité fut couronnée d'un grand succès puisque plus de 225 personnes, dont plusieurs ingénieurs forestiers de l'ensemble du Québec, ont participé à cet événement.

Daniel Fillion, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean



Section régionale de Québec

Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL (directeurs de la section régionale)

Pierre Mathieu, ing.f., *président et secrétaire* (administrateur au Bureau)
Anick Lapointe, ing.f., *vice-présidente*
Lucie Bertrand, ing.f., *trésorière*
Véronique Audet, ing.f.
Francine Bernier, ing.f.
Brigitte Bigué, ing.f. (administratrice au Bureau)
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.
Daniel Demers, ing.f.
Louis-René Dubé, ing.f.
Louis Hamel, ing.f.
Réjean Henri, ing.f.
Juan Carlos Hernandez, représentant U.L. 1^{er} cycle (1^{ère} partie de l'année)
François Laliberté, ing.f. (administrateur au Bureau)
François Paradis, ing.f., représentant U.L. 2^e et 3^e cycles
Catherine Savard-Tremblay, représentante U.L. 1^{er} cycle (2^e partie de l'année)
Étienne Bélanger, vice-président, 1^{er} cycle (en soutien à M^{me} Savard-Tremblay)
Amélie Roberge, ing.f.
Denis Villeneuve, ing.f. (administrateur au Bureau)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 25 mai 2005 au Centre de foresterie des Laurentides. Vingt et un membres y ont participé. L'assemblée générale avait été précédée d'une journée de formation sur les érablières en Beauce, à laquelle avaient participé 26 membres.

Le comité exécutif a tenu six réunions, soit les 4 juillet, 10 octobre et 13 décembre 2005 ainsi que les 6 février, 27 mars et 1^{er} mai 2006.

Des membres de la section régionale ont participé à l'organisation du congrès 2005 qui s'est tenu au Manoir du Lac Delage en septembre, dont notamment M^{me} Chantal Malenfant, ing.f., et M. Daniel Demers, ing.f.

Le 15 novembre 2005, des membres de la section régionale ont fait part de leur expertise lors de l'activité d'intégration des étudiants et des étudiantes de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Depuis, une réflexion a été amorcée, en collaboration avec l'Association des

étudiants en foresterie, sur les objectifs de cette activité et la contribution des ingénieurs forestiers.

Au cours de la dernière année, la section régionale a organisé deux soirées conférences :

- Le 22 novembre 2005, à la Faculté de foresterie de l'Université Laval, plus de 140 personnes ont assisté aux conférences portant sur « Les suites de la Commission Coulombe – La consolidation de l'industrie forestière : Comment peut-on s'y préparer? ». Cette activité fut organisée conjointement avec l'Institut forestier du Canada.
- Le 7 décembre 2005, une présentation intitulée « Voyage forestier en Scandinavie en juin 2005 », par Denis Villeneuve, ing.f., directeur adjoint à la mise en valeur, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, a eu lieu au Pavillon Gene-H.-Kruger de l'Université Laval. Une cinquantaine de personnes, dont majoritairement des ingénieurs forestiers, ont assisté à cette soirée.

La section régionale a initié le colloque des 28 février et 1^{er} mars 2006 sur les commissions forestières régionales et a contribué à l'organisation de cette activité ayant réuni plus de 180 participants. La section régionale a suscité l'intérêt des étudiants à participer à ce colloque en permettant à 25 d'entre eux de participer sans frais aux conférences par période d'une demi-journée.

À la suite de la diminution de la participation des étudiants à l'organisation du Salon de la forêt qui se tient chaque année aux Galeries de la Capitale, les étudiants ont amorcé une réflexion visant à établir un partenariat avec les étudiants organisant le Salon de l'agriculture à Expo-Cité de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC). Le prochain Salon serait donc en 2008. La baisse des inscriptions à la Faculté se reflète possiblement sur la participation. Les étudiants de foresterie désiraient également donner un souffle nouveau à cet événement. La section régionale a offert son aide pour collaborer à la prochaine organisation pour pallier le nombre réduit d'étudiants.

Au cours de l'année 2005-2006, cinq sujets ont retenu l'attention du comité exécutif régional, soit le rôle des sections régionales, l'élection au poste de président de l'OIFQ, dont l'organisation d'un débat entre les candidats, la mise en place du poste de

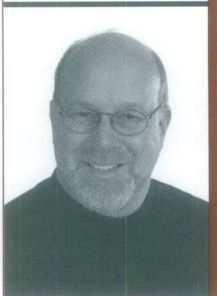
Forestier en chef, la formule de l'assemblée générale de la section régionale et les relations entre l'OIFQ et la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

Soulignons que la section régionale a continué à soutenir les activités de l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM), notamment en déléguant un de ses membres, M. Jean-Pierre Carpentier, ing.f., au sein du conseil de l'AFQM. Le 9 juin 2005, dix ingénieurs forestiers ont participé à la Journée de formation sur les écosystèmes forestiers exceptionnels organisée au mont Wright à Stoneham par l'AFQM.

L'année 2005-2006 a marqué le retrait temporaire, pour cause de maternité, de M^{me} Anick Lapointe, une bénévole disponible et efficace. Merci et félicitations à tous les bénévoles!

Pierre Mathieu, ing.f.

Président de la section régionale de Québec



**Section
régionale
de Mauricie –
Bois-Francis**

Michel Boisvert, ing.f.
Administrateur
au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Josée Bussièrès, ing. f., *présidente*
Dominic Desgagnés, ing.f., *vice-président*
Sébastien Leduc, ing.f., *secrétaire*
Yan Lepage, ing.f., *trésorier*
Nadyre Beaulieu, ing.f., *directrice*
Michel Boisvert, ing.f., *directeur (administrateur
au Bureau)*
Michel Douville, ing.f., *directeur*
Caroline Lacasse, ing.f., *directrice*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Depuis l'assemblée générale annuelle 2004-2005 du 21 avril 2005, qui s'est tenue à l'Hôtel du Roy et qui réunissait une quinzaine d'ingénieurs forestiers, le comité exécutif a tenu sept réunions dont trois par conférence téléphonique.

La première activité offerte aux membres au cours de la dernière année (21 avril 2005), a été une formation sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers dispensée par madame Suzanne Bareil, ing.f., secrétaire de l'Ordre. Cette formation, qui s'est tenue à Trois-Rivières, a permis à 26 membres de mieux comprendre les limites ainsi que les obligations liées à leur responsabilité professionnelle.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre dernier, la section régionale a organisé un souper conférence à l'Auberge Le Florès de Shawinigan, ayant pour thème « *La gestion forestière régionalisée* ». Les objectifs de la rencontre étaient, d'une part, de discuter des impacts d'une gestion forestière régionalisée et, d'autre part, de présenter le plan d'action régional préparé par la Conférence régionale des élus de la Mauricie pour atténuer l'impact de la baisse de 20% de la possibilité ligneuse décrétée par le projet de Loi n° 71. Plus d'une trentaine de membres ont participé à cette rencontre.

Michel Boisvert, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de Mauricie – Bois-Francis



**Section régionale
de l'Estrie**

Luc Dumouchel, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Patrick Filiatrault, ing.f., *président*
Mario Dionne, ing.f., *vice-président*
Patrick Cartier, ing.f., *trésorier*
Claudine Lajeunesse, ing.f., *secrétaire*
Pierre Cormier, ing.f.
Ken Dubé, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f. (administrateur au Bureau)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

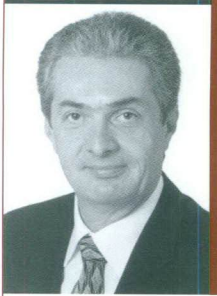
Au cours de la dernière année, l'emphase a évidemment été portée envers l'organisation du congrès 2006 de l'Ordre. Le comité organisateur a été formé à la fin de l'été et, depuis, nous sommes une quinzaine de personnes à l'œuvre pour faire de cet événement une réussite. C'est Sylvain Dulac, ing.f., qui agit à titre de président du comité organisateur et Marie-Josée Martel, ing.f., qui remplit la fonction de secrétaire.

Préalablement à l'assemblée générale annuelle de la section, le 22 juin 2005, nous recevions Éric Bauce, ing.f., l'un des membres de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* et professeur à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Il nous a présenté les cinq grands virages proposés par le rapport de cette commission, avec un accent particulier sur la forêt privée. Malgré que la publication du rapport remonte à quelques mois, l'intérêt pour le sujet était toujours présent et les discussions ont été fort intéressantes.

Formé lors de l'assemblée générale de 2004, le comité sur la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en zone verte, en lien avec le règlement de la CPTAQ, a poursuivi ses activités. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. Lors de ces réunions, il a été question de solutions pour atténuer les effets négatifs sur la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier dans l'aménagement des érablières protégées par les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)*.

En conclusion, j'aimerais remercier tous les membres qui ont participé de près ou de loin à l'organisation des rencontres et des activités qui ont eu lieu en 2005-2006. Sans la disponibilité et l'engagement de ses membres, la section régionale de l'Estrie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Félicitations et merci encore à tous les membres de la section régionale et plus particulièrement aux membres du comité exécutif.

Luc Dumouchel, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Estrie



Section régionale de Montréal

Jean Gobeil, ing.f.
Administrateur
au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

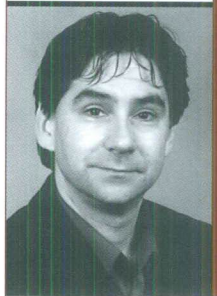
Daniel Boyer, ing.f., *président*
Guillaume Couture, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Olivier Côté, ing.f.
Steve Gagnon, ing.f.
Jean Gobeil, ing.f. (administrateur au Bureau)
Vincent Larin, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Une année bien tranquille pour la section régionale de Montréal. En réalité, elle se résume simplement à quelques rencontres de la section régionale et à deux rencontres concernant un projet de journée colloque.

Qu'à cela ne tienne! Les projets sont là pour la prochaine année: création d'un forum Internet pour la section régionale, journée d'activités, dîner conférence, colloque sur le rôle de l'ingénieur forestier en milieux urbains et périurbains, etc. L'objectif sera de créer un mouvement de participation aux activités de la section.

Daniel Boyer, ing.f.
Président de la section régionale de Montréal



Section régionale de l'Outaouais

Pierre Labrecque, ing.f.
Administrateur
au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Pierre Labrecque, ing.f., *président et trésorier*
(administrateur au Bureau)
Jean-Philippe Crépeau, ing.f.
Éric Forget, ing.f.
Louis-Philippe Hurtubise, ing.f.
Danny Jean, ing.f.
Jean-François Mouton, ing.f.

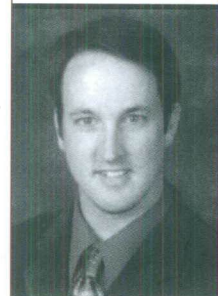
LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Année très calme du côté des activités de la section de l'Outaouais. Aucune activité professionnelle malheureusement n'a été tenue au cours de la dernière année.

Mentionnons, tout de même, la participation de trois membres de la section régionale à deux journées de sensibilisation sur la pratique d'ingénieur forestier lors du salon Exploration-Carières, de la Commission scolaire Au-Coeur-des-Vallées, en novembre 2005. Ce fut une occasion unique pour échanger avec des jeunes de secondaire IV et V sur notre profession. Force est de constater que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir auprès des jeunes pour être simplement reconnus.

Trois nouveaux membres se sont joints au comité exécutif en fin d'année avec l'intention de mettre l'épaule à la roue. Une première réunion du comité est planifiée en mai avec comme objectifs la tenue d'une assemblée générale et la relance des activités de la section régionale.

Pierre Labrecque, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Outaouais



Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue

Martin Côté, ing.f.
Administrateur
au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Martin Côté, ing.f., *président*
(administrateur au Bureau)
Patrick J. Crocker, ing.f.
Alexandre Paquet, ing.f.
Véronique Têtu, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Cette dernière année fut encore une fois assez calme. Le tournoi de golf annuel n'a pas eu lieu par manque de participants. La Commission forestière régionale s'est créée et quatre de nos membres en font partie. Les midis de la foresterie font partie de nos bonnes habitudes.

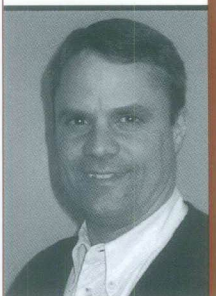
Certains de nos collègues ont pris l'excellente initiative de coordonner des formations de GPS et de diagnostic sylvicole.

Rouyn-Noranda recevra, du 14 au 18 mai 2006, le symposium de l'IUFRO intitulé: « *Natural disturbance-based silviculture: Managing for complexity* ». C'est un événement international où plusieurs ingénieurs forestiers sont impliqués. On y parlera surtout de la complexité de l'aménagement des forêts feuillues (web2.uqat.ca/iufro/).

L'atelier régional annuel de FERIC aura lieu les 18 et 19 avril 2006 au Forestel de Val-d'Or.

Le 8^e colloque de la Chaire industrielle en aménagement forestier durable aura lieu au Forestel de Val-d'Or le 20 avril 2006 et aura pour titre « *La foresterie autochtone au Québec: où en sommes-nous? Où veut-on aller?* ». Rappelons que celui de l'an passé avait pour titre « *La mise en oeuvre de l'aménagement écosystémique: un élément central du rapport de la Commission Coulombe* ». Ces colloques attirent entre 100 et 150 participants.

Martin Côté, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue



Section régionale de la Côte-Nord

Denis Meunier, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Denis Meunier, ing.f., *président*
(administrateur au Bureau)
Jean-Pierre Michaud, ing.f., *trésorier*
Michael Cosgrove, ing.f.
Jacques Duval, ing.f.
Clément Paquet, ing.f.
Charles Warren, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Quelques activités ont eu lieu encore une fois cette année, dont deux activités professionnelles et une activité sociale.

La première activité, tenue le 4 juin 2005, au village forestier d'Antan de Franquelin, a permis à 35 personnes de fraterniser et de déguster le traditionnel homard nord-côtier.

La deuxième activité, tenue le 1^{er} octobre 2005 et organisée en collaboration avec l'Association forestière de la Côte-Nord, conviait la population en général à une visite dans les brûlis de 2005 situés entre Baie-Comeau et Manic-5. La cinquantaine de personnes présentes ont pu écouter les différentes explications portant sur la récupération des bois brûlés, sur la régénération naturelle après feu ainsi que sur la remise en production des sites mal régénérés.

La troisième activité, un colloque tenu à Baie-Comeau le 17 novembre dernier et organisé en collaboration avec le Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord, portait sur les éléments qui influencent le secteur forestier et avait comme thème « *L'impact des décisions politiques et des perturbations naturelles sur l'économie forestière* ». La centaine de personnes présentes ont donc pu être entretenues sur les différentes réalités des milieux naturel et humain qui amèneront des changements dans la façon de gérer la forêt.

Plusieurs rencontres du comité exécutif ont encore une fois été nécessaires afin de maintenir la vivacité de notre section régionale. À cet effet, un sondage a été réalisé en mai auprès de tous les membres de la Côte-Nord afin de réorienter les différentes activités selon les attentes et les obligations des professionnels de la forêt d'aujourd'hui.

Je profite de cette dernière occasion, à titre de représentant de la Côte-Nord, pour remercier tous les membres qui se sont impliqués de près ou de loin à la réalisation des diverses activités pendant les trois dernières années de mon mandat. De plus, je souhaite que les nouveaux arrivants et les jeunes ingénieur(e)s forestier(ère)s prennent la relève et s'impliquent activement dans leurs milieux respectifs afin de démontrer à la population en général que nous sommes plus que jamais les professionnels les plus compétents pour assurer la pérennité de notre ressource qu'est la forêt.

Denis Meunier, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de la Côte-Nord

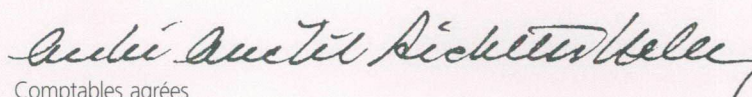
Aux membres de

L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 24 mai 2006

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

PRODUITS

Cotisations *
Admissions et réinscriptions
Revenus de placements
Formation continue
Publications et communications *
Amendes
Congrès annuel (net-note2)
Autres *

CHARGES

Admissions et réinscriptions *
Administration générale *
Bureau et comités *
Inspection professionnelle *
Discipline *
Formation continue*
Pratique illégale *
Pratique professionnelle *
Publications et communications *
Bureau du syndic *
Sections régionales

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

* Postes dont la composition figure en annexe.

	2006 \$	2005 \$
850 029	859 291	
11 955	8 944	
13 407	11 018	
38 729	39 604	
20 383	28 218	
13 226	28 052	
9 451	(856)	
24 769	25 360	
981 949	999 631	
36 393	38 918	
402 147	429 546	
63 305	59 307	
65 839	73 135	
17 046	25 107	
75 521	70 476	
15 717	8 759	
29 393	34 394	
93 084	78 578	
132 278	173 566	
631	33	
931 354	991 819	
50 595	7 812	

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars

	Affectation d'origine interne				2006	2005
	Investis en immobilisations corporelles	Non Affectés	Pratique professionnelle	Sections régionales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	56 430	50 726	4 680		111 836	104 024
Excédent des produits sur les charges	(9 547)	56 179	3 963		50 595	7 812
Contribution des sections régionales (note 3)				40 202	40 202	
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 911	(2 911)				
Affectations d'origine interne (note 3)		(4 726)		4 726		
SOLDE À LA FIN	49 794	99 268	8 643	44 928	202 633	111 836

BILAN

Au 31 mars

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse (note 4)

Valeurs négociables, taux variables (valeur marchande : 95 257 \$
en 2006 et 84 513 \$ en 2005)

Débiteurs (note 5)

Frais payés d'avance (note 6)

SOMME À RECEVOIR DES SECTIONS RÉGIONALES,
INTÉRÊT VARIABLE

PLACEMENT (note 7)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)

PASSIF

À COURT TERME

Découvert bancaire

Créditeurs et frais courus (note 9)

Revenus reportés

PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART

ACTIFS NETS

INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

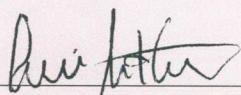
NON AFFECTÉS

AFFECTÉS POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

AFFECTÉS POUR LES SECTIONS RÉGIONALES

2006 \$	2005 \$
80 769	3 774
92 753	83 195
32 465	23 585
27 364	29 757
233 351	140 311
8 420	
49 623	49 623
49 794	56 430
341 188	246 364
	32 611
113 870	80 848
1 000	1 000
114 870	114 459
23 685	20 069
49 794	56 430
99 268	50 726
8 643	4 680
44 928	
202 633	111 836
341 188	246 364

Au nom du bureau de direction



, Administrateur



, Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

COMPTABILITÉ

L'Ordre utilise la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

VALEURS NÉGOCIABLES

Les valeurs négociables sont comptabilisées au moindre du prix coûtant et de la valeur marchande.

FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Le stock de publications est évalué au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Le stock de fournitures et les autres frais payés d'avance sont inscrits au prix coûtant.

PLACEMENT

Le placement est comptabilisé au prix coûtant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et équipement de bureau - 10%

Équipement informatique - 30%

AUTRES PRODUITS

Les produits suivants, « Congrès annuel », « Cartable de l'Ordre », « Dictionnaire forestier », « Manuel de foresterie », « Offres d'emploi », « Golf » et « Autres » figurant aux rubriques « Publications et communications », « Congrès annuel » et « Autres » sont présentés au montant net des revenus moins les charges afférentes.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution des administrateurs, il a été convenu de créer un fonds pour les sections régionales. Ce fonds est créé pour les activités professionnelles et est constitué par les sommes rendus disponibles par les surplus de congrès de l'Ordre dans les sections régionales.

En vertu d'une autre résolution des administrateurs, il a été convenu de procéder à l'affectation de 50% du surplus du congrès à titre de fonds pour les sections régionales, ce qui représente une affectation de 4 726 \$ pour 2006.

Nouvelle affectation :

Affectation à même l'excédent des produits sur les charges de l'exercice

Utilisation des sommes affectées :

Compensation pour les frais exceptionnels de 2004-2005 relatifs à la discipline

Affectations d'origine interne	
2006	2005
\$	\$
4 726	2 343
	(13 270)
4 726	(10 927)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

4. ENCAISSE

	2006	2005
	\$	\$
Encaisse - administration	77 669	
Encaisse - golf	3 100	3 774
	80 769	3 774

5. DÉBITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Comptes à recevoir	17 231	15 794
Cotisations à recevoir		524
Somme à recevoir des sections régionales	2 000	
Taxes à la consommation à recevoir	13 234	7 267
	32 465	23 585

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2006	2005
	\$	\$
Fournitures et publications	14 772	19 331
Autres	12 592	10 426
	27 364	29 757

7. PLACEMENT

	2006	2005
	\$	\$
Obligations, 4,5% échéant en 2009 (valeur marchande 50 425 \$ en 2006, 51 238 \$ en 2005)	49 623	49 623

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Prix Coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	
	\$	\$	2006	2005
			\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	97 896	61 339	36 557	37 717
Équipement informatique	56 463	43 226	13 237	18 713
	154 359	104 565	49 794	56 430

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
	\$	\$
Fournisseurs à payer	56 854	22 308
Frais courus	13 778	14 890
Provision pour allocations de départs des employés	28 531	35 557
Salaires et charges sociales à payer	13 203	8 093
Somme à payer aux sections régionales	1 504	
	113 870	80 848

10. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en janvier 2018, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 41 550 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 533 222 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en octobre 2008, la société loue de l'équipement dont le loyer annuel s'élève à 3 335 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date d'expiration du bail se chiffre à 9 170 \$.

Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices en vertu des ces contrats s'établit ainsi :

44 885 \$	en	2007
44 885	en	2008
44 050	en	2009
41 550	en	2010
41 550	en	2011

11. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre offre à certains employés un régime de retraite à cotisations déterminées pour les services courants. La responsabilité de la gestion de ce régime incombe aux employés. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre du régime a été de 16 503 \$ (16 803 \$ en 2005). La juste valeur marchande des actifs nets du régime au 31 décembre 2005 est de 458 857 \$ (389 811 \$ au 31 décembre 2004).

12. AVANTAGES SOCIAUX

Le contrat de travail du directeur général, prévoit une indemnité de départ équivalente à 3 mois de rémunération. Une provision à cet effet est inscrite aux états financiers; ainsi au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre de l'indemnité a été de 3 616 \$ (4 352 \$ en 2005).

En vertu des conventions de travail, tous les employés permanents de l'Ordre ont droit lors de leur départ, à un montant égal à 50% des heures de maladie accumulées et non utilisées. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre des allocations de départs a été de 3 677 \$, (11 678 \$ en 2005).

13. SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

	2006 \$	2005 \$
Bas St-Laurent – Gaspésie	1 300	10 315
Saguenay – Lac Saint-Jean	1 520	8 662
Québec	5 852	10 490
Mauricie – Bois-Francs	675	12 901
Estrie	926	515
Montréal		69
Outaouais	1 504	4 107
Abitibi-Témiscamingue	1 797	8 110
Côte-Nord	3 151	7 657
	16 725	62 826

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers, à l'exception d'une somme de 1 504 \$ de la section régionale de l'Outaouais qui a été remise à l'Ordre par cette dernière.

14. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des états financiers et des notes complémentaires.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation adoptées pour l'exercice 2006.

ANNEXE A
DÉTAIL DES PRODUITS

Exercice terminé le 31 mars

COTISATIONS

Cotisations
Cotisations à l'Office des professions du Québec

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Répertoire des membres
Publicité dans « L'Aubelle » et abonnements
Cartable de l'Ordre (net - note 2)
Dictionnaire forestier (net - note 2)
Manuel de foresterie (net - note 2)

AUTRES

Offres d'emploi (net - note 2)
Frais administratifs divers
Golf (net - note 2)
Redevances assurances
Autres (net - note 2)

	2006 \$	2005 \$
	807 690	810 408
	42 339	48 883
	850 029	859 291
	15 015	16 020
	4 714	5 220
	(624)	816
	1 528	4 606
	(250)	1 556
	20 383	28 218
	16 291	15 914
	4 644	4 615
	(889)	1 193
	4 788	3 580
	(65)	58
	24 769	25 360

ANNEXE B
DÉTAIL DES CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Consultants
Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste et messagerie
Salaires et charges sociales
Télécommunications

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Amortissement des immobilisations corporelles
Consultants
Cotisations à l'Office des professions du Québec
Cotisations et affiliations
Frais de déplacements et de séjour
Frais d'imprimerie et de photocopies
Frais de poste et messagerie
Frais de représentation et de réunions
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles
Honoraires de contentieux
Honoraires comptables et informatiques
Intérêts et frais bancaires
Loyer
Papeterie et frais de bureau
Perfectionnement
Provision pour indemnité et allocations de départ
Salaires et charges sociales
Taxes et assurances
Télécommunications

BUREAU ET COMITÉS

Frais de déplacements et de séjour
Frais de réunions
Frais d'imprimerie et de photocopies
Salaires et charges sociales

	2006 \$	2005 \$
	700	500
	232	344
	1 897	1 116
	33 564	36 922
		36
	36 393	38 918
	7 552	8 247
	41 300	2 365
	43 155	51 237
	20 441	21 004
	14 341	10 205
	6 169	9 104
	16 053	16 536
	2 544	2 485
		(354)
	2 007	33
	14 778	13 294
	652	886
	33 065	33 917
	16 879	13 066
	960	1 451
	7 293	16 030
	154 173	208 345
	11 421	11 324
	9 364	10 371
	402 147	429 546
	11 910	6 738
	6 324	5 578
	457	1 769
	44 614	45 222
	63 305	59 307

ANNEXE B
DÉTAIL DES CHARGES (suite)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste
Frais de réunions
Honoraires
Salaires et charges sociales
Télécommunications

DISCIPLINE

Créances douteuses (recouvrées)
Frais de poste, photocopies et messagerie
Frais de réunions
Salaires et charges sociales
Sténographes

FORMATION CONTINUE

Consultants
Cotisations et affiliations
Frais de cours et colloques
Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste, photocopies et messagerie
Salaires et charges sociales
Télécommunications

PRATIQUE ILLÉGALE

Frais de déplacements et de séjour
Honoraires juridiques
Salaires et charges sociales

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Honoraires juridiques
Publicité
Salaires et charges sociales

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Bulletin d'information « L'Aubelle »
Guide de pratique professionnelle
Kiosque d'exposition
Médias
Publicité
Rapport annuel
Répertoire des membres
Salaires et charges sociales

BUREAU DU SYNDIC

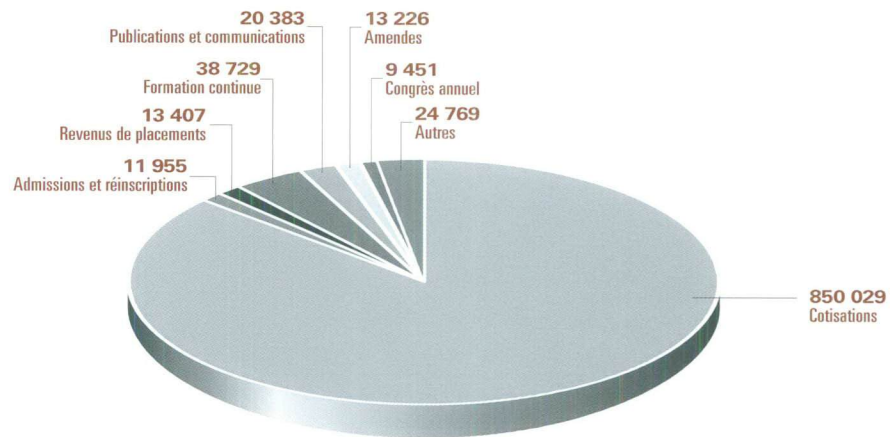
Amortissement des immobilisations corporelles
Cotisations professionnelles
Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste, photocopies et messagerie
Frais de réunions
Honoraires juridiques
Honoraires des syndics
Loyer
Papeterie et frais de bureau
Perfectionnement
Salaires et charges sociales
Télécommunications

	2006 \$	2005 \$
	9 757	9 682
	929	1 418
	153	165
	312	312
	53 413	60 260
	1 587	1 298
	65 839	73 135
	(3 052)	3 963
	1 582	466
	1 099	384
	16 221	19 258
	1 196	1 036
	17 046	25 107
	16 194	8 800
	450	450
	11 020	18 446
	2 471	1 148
	1 604	2 791
	43 075	38 397
	707	444
	75 521	70 476
		362
	8 810	464
	6 907	7 933
	15 717	8 759
		1 159
	550	
	28 843	33 235
	29 393	34 394
	18 161	16 046
		553
	750	928
	4 328	6 603
	6 782	6 388
	4 454	5 601
	9 724	10 646
	48 885	31 813
	93 084	78 578
	1 995	2 331
	1 395	1 171
	9 998	10 066
	1 496	2 194
	144	147
	10 647	21 454
	42 577	58 885
	8 551	9 586
	2 483	4 113
	1 226	3 733
	46 328	54 811
	5 438	5 075
	132 278	173 566

D'OÙ VIENNENT NOS REVENUS ET À QUOI SERVENT-ILS?

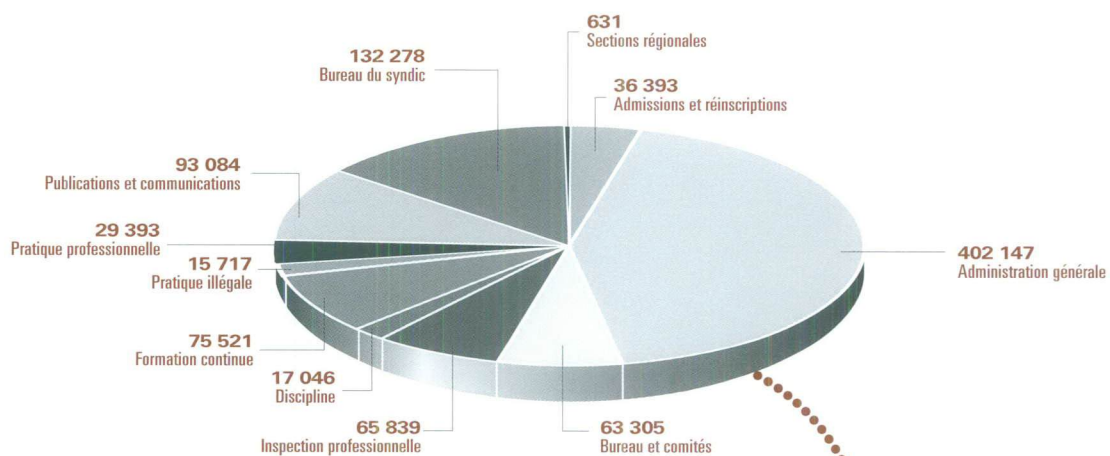
REVENUS (produits) \$

Total : 981 949



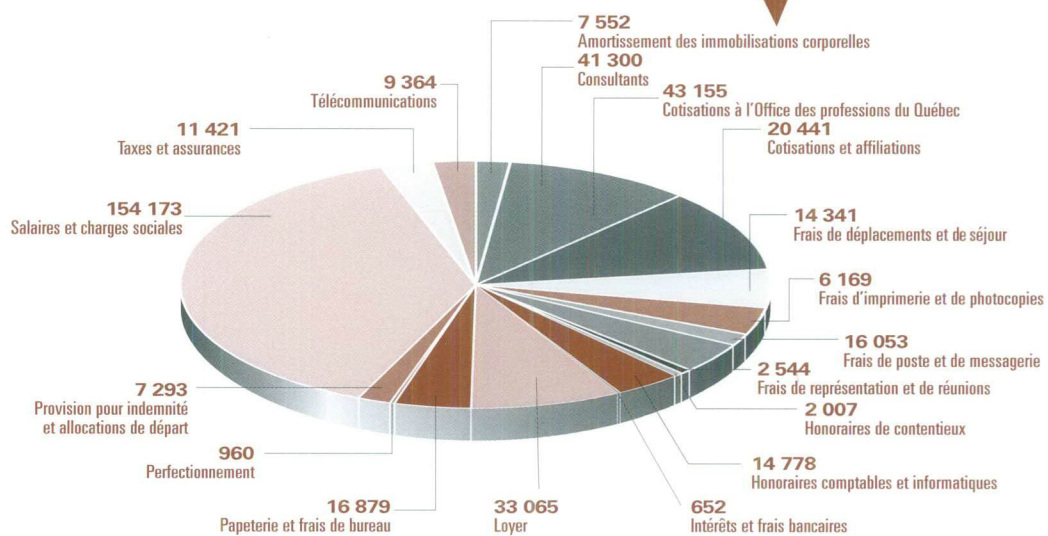
DÉPENSES (charges) \$

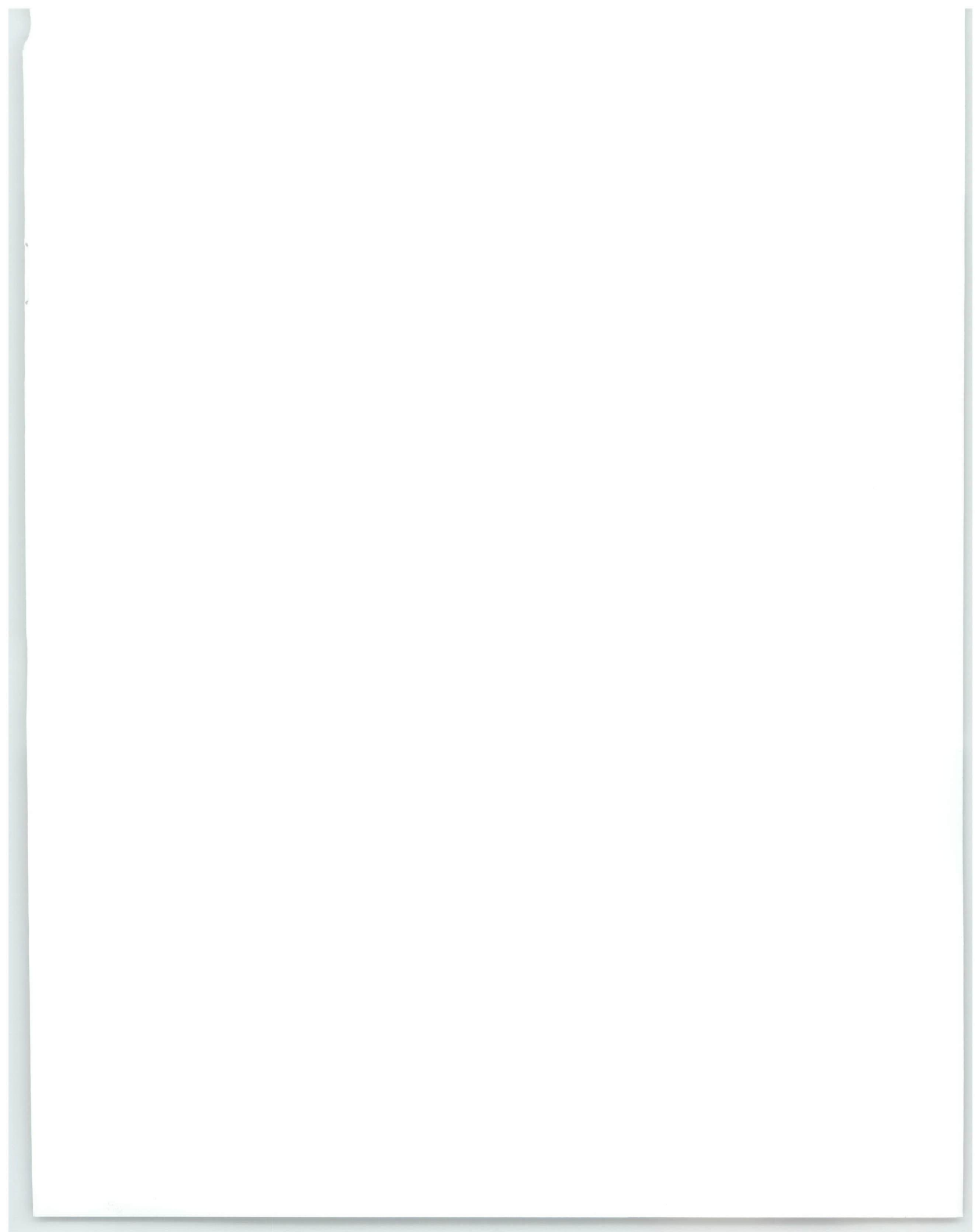
Total : 931 354



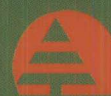
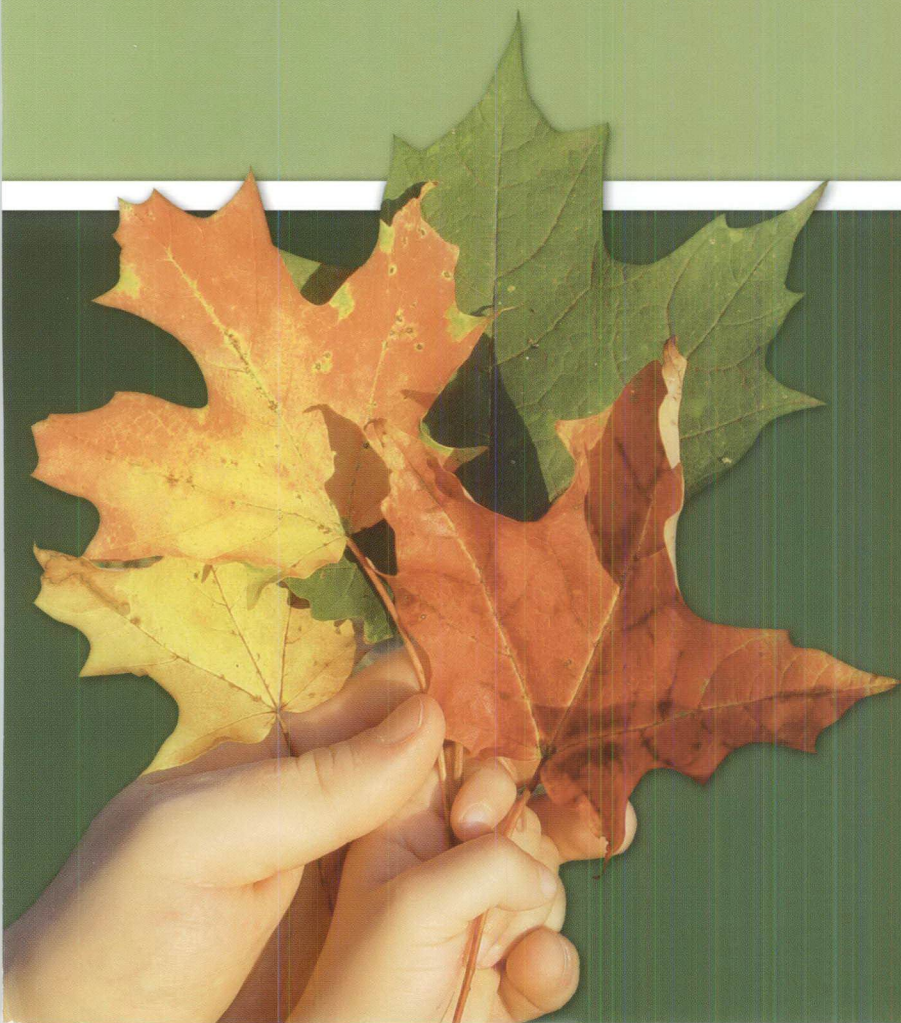
ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉTAIL

Total : 402 147





« Les ingénieurs forestiers mettent
leur expertise au service de la société
et du patrimoine forestier québécois »



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél.: (418) 650-2411
Télec.: (418) 650-2168

oifq@oifq.com
www.oifq.com